PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

5e séance

La séance est présidée par Mme Joëlle Eymann, présidente.

Membres du Conseil général présents (38 membres, y compris la présidente) :

Mmes et MM. Alima Joseph (POP), Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Bologna Vivian (POP), Breguet Dominique (PLR), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Dänzer Théo (PLR), Debets Anne-Lise (POP), de la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eschler Pierre-Yves (POP), Eymann Joëlle (PS), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Galvani Joël (Les Verts), Giallanza Giancono (PS), Jacot Alexandre (PLR), Jaques Bernadette (PLR), Kinkel Karen (PLR), Krebs Alain (PLR), Produit Benoît (PS), Produit Yasmina (PS), Reichen Anne (POP), Reichen Sylvie (PS), Rosselet Michel (PLR), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Taillard David (PS), Tissot Cyril (Les Verts), Trugli Vincenzo (PLR), von Allmen Evelyne (PLR), Zaslawski Suzanne (POP), Zaugg Nicolas (PLR).

Membres suppléants présents (3 membres) : MM. Gaffiot Gabriel (PLR), Jequier Michel (PLR), Mounchemie Gabriel (POP).

Membres du Conseil général excusés (3 membres) : Mme et MM. Donzé Martine-Eliane (VL), Blanchard Lobsang (POP), Zbinden Philippe (PLR).

Conseil communal : MM. von Allmen Anthony (PLR), président, Berly Michaël (POP), vice-président, Mme Jeanneret Catherine (PLR) et M. Rouault Philippe (Les Verts).

Mme Favre Sarah (PLR) est excusée.

Avant qu'il soit procédé à l'appel, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, cède la parole au président du Conseil communal, M. von Allmen.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal :

- Je souhaite excuser notre collègue Sarah Favre, qui sera absente ce soir pour des raisons de santé.

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Au chapitre des communications, je vous informe de la démission du Conseil général de M. Valentin von Allmen avec effet au 30 décembre 2024, et je souhaite la bienvenue à son remplaçant, M. Vincenzo Trugli, qui rejoint ce soir les bancs du Législatif.

Nous avons également reçu la démission de M. Stéphane Reichen, PS-VERTS, qui est remplacé par M. Benoît Produit, à qui je souhaite également la bienvenue.

Je vous souhaite à tous deux beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions et vous invite à retirer le pin’s officiel de la Commune auprès du chancelier au terme de la séance.

Ordre du jour

a) Point non traité lors de la séance du 11 décembre 2024 :

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

24-4703 d'information sur le projet Chronorama.

6. INTERPELLATION

24-620 De Mme Corine Bolay Mercier et Mme Yasmina Produit, MM. Stéphane Reichen, Gérard Santschi, Benoît Produit, David Taillard, Joël Galvani (PS-VERTS) : **« Projet Win3 à l'école, intérêt ou non du Locle ? »**

Win3 est un projet lancé par Pro Senectute dans l'Arc jurassien depuis 2018. Des seniors, bénévoles, passent deux à quatre leçons par semaine dans des classes d'école. Ils forment un tandem avec les enseignant·e·s responsables et prennent en charge des tâches convenues d'un commun accord en fonction de leurs capacités et de leurs intérêts.

En amont, la Commune et la direction d'école doivent s'être mises d'accord pour adhérer au projet et avoir signé une convention tripartite avec la direction de Pro Senectute Arc Jurassien. Ensuite, les enseignant·e·s intéressé·e·s sont informé·e·s par Pro Senectute sur le projet, et peuvent ainsi décider de s'inscrire ou non.

Les retours des expériences actuelles semblent enthousiastes, tant du point de vue des enseignants, des élèves que des seniors. Les seniors apportent des compétences, du calme et souvent de l'humour. Cette activité, bénévole pour les seniors, est valorisante et les enrichit. Les enseignant·e·s profitent de cette bulle d'air. Pour les enfants, cela permet d'être en contact avec des personnes âgées et de pouvoir bénéficier également de leur expérience.

D'ailleurs, certains tandems créés en 2018 fonctionnent toujours ensemble !

Ce projet rencontre aujourd'hui un succès certain : il a été développé pour l'instant dans 96 classes pour tout l'Arc jurassien, dont 61 dans le canton de Neuchâtel. En raison de questions d'organisation, il semble que les nouvelles inscriptions ne soient plus possibles avant la rentrée 2026.

Qu'en est-il de notre Commune ? A-t-elle décidé de rejoindre le projet Win3 ? Si oui, quand ? Si non, pour quelles raisons ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

b) Nouveaux points :

1. NOMINATIONS

1.1 d'un membre suppléant de la Commission financière, en remplacement de M. Stéphane Reichen, démissionnaire (PS-VERTS)

1.2 d'un membre suppléant de la Commission législative, en remplacement de M. Stéphane Reichen, démissionnaire (PS-VERTS)

1.3 de cinq membres du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâteloises (SIVAMO), (1 administratif, 2 PLR-VL, 1 PS-Verts et 1 POP)

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

25-4601 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 860'000.- pour l'étude de projet de rénovation de la piscine du Communal.

25-4602 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 690'000.- pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum et de Fr. 72'000.- pour la reprise du réseau de canalisations.

25-4701 d'information concernant les mesures adoptées après les ateliers ReliÂges.

6. INTERPELLATIONS

25-601 De Mme Corine Bolay Mercier et Mme Yasmina Produit, MM. Gérard Santschi, Benoît Produit, David Taillard, Joël Galvani, Cyril Tissot (PS-VERTS) : **« Formation pour le personnel communal pour une administration ouverte à la diversité ? »**

Nous avons appris que les employé·e·s de l'administration cantonale ont suivi une formation intitulée « Administration égalitaire et ouverte à la diversité » pour aider les employé·e·s de l'administration neuchâteloise à reconnaître et comprendre les comportements, gestes et attitudes susceptibles d'être interprétés comme discriminatoires et à réduire ainsi les incidents de racisme et de discrimination.

Cette formation permet de mieux comprendre les défis, les difficultés, les situations sociales compliquées des personnes issues de la migration. Elle favorise une compréhension mutuelle entre personnes issues de la migration et l'administration.

Pour le groupe socialiste-Les Verts, faire bénéficier notre personnel communal d'une telle formation est une opportunité. Le service des RH et le Conseil communal peuvent-ils nous dire ce qui est entrepris dans notre commune pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité ?

25-602 De M. Gaëtan Dubois, Mmes Dominique Breguet, Evelyne von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, François Chopard, Vincenzo Trugli, Nicolas Aubert, François Schaffner, Théo Dänzer, Gaffiot Gabriel (PLR-VL) : **« La stratégie de communication envers la population »**

Au fil du temps, le Conseil communal a mis en place plusieurs moyens de communication à l'attention de la population. Parmi ceux-ci figurent les tribunes publiées dans les journaux tels que *Le Trait d'union* et dans *Le Ô*, ainsi que l'envoi périodique de flyers (tous-ménages) ou de courriers personnalisés, comme pour les vœux de fin d'année.

De plus, des communiqués de presse sont régulièrement diffusés pour transmettre des informations importantes ou couvrir des manifestations organisées par la Commune. À cela s'ajoute une présence active sur les réseaux sociaux et sur le site web officiel, où la Commune partage des actualités sur la vie locale ainsi que des informations pratiques.

Cependant, bien qu'offrant une large portée, cette diversité de canaux de communication pose des questions en termes d'efficacité financière, de cohérence et de durabilité, surtout concernant les envois papier.

Dans ce contexte, le Conseil communal possède-t-il une stratégie globale de communication à destination de la population ?

Si oui, peut-il nous en faire part ? Si non, compte-t-il s'en doter d'une ?

8. PROJET D'ARRÊTÉ

25-801 De M. Vivian Bologna et Mme Anne Reichen, M. Cyprien Baba (POP) : **« Création d'une commission de ressources humaines, chargée d'exercer la haute surveillance sur la gestion du personnel par le Conseil communal et les services communaux, notamment concernant les procédures à mettre en place pour prévenir et résoudre les conflits internes »**

Conformément à l'article 60 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, M. Vivian Bologna et Mme Anne Reichen, M. Cyprien Baba (POP) déposent le projet d'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,
Sur la proposition de M. Vivian Bologna, Mme Anne Reichen, M. Cyprien Baba (POP),

Arrête :

Article premier.- Une commission de ressources humaines, nommée par le Conseil général est constituée.

Art. 2.- La Commission législative est compétente pour définir les prérogatives et le fonctionnement de la commission des ressources humaines, ainsi que le nombre de membres qui la composent.

Art. 3.- Les propositions et conclusions de la commission législative relative à l'al. 2 du présent arrêté, sont consignées dans un rapport qui sera soumis au Conseil général.

Art. 4.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

9. MOTION

25-901 De M. Vivian Bologna et Mme Anne-Lise Debets (POP) : **« Pour une politique de logement encore plus solidaire »**

Le Conseil communal fait de sa politique de logement un atout majeur. Ceci afin d'offrir suffisamment de logements de qualité à des loyers modérés en faveur de la population.

Développement :

L'actualité récente des immeubles de Georges-Favre 2 et 4 où les habitant·e·s ont été laissés sans chauffage doit nous interpeller.

Si la réaction de l'exécutif a été à la hauteur, nous avons pu constater ce que la spéculation immobilière peut avoir comme conséquences. Il est donc plus nécessaire que jamais de poursuivre de manière décidée notre politique de logement et de la développer afin de rendre plus dignes les conditions d'habitation de la population de notre commune.

Le Conseil communal est donc invité à mettre en place un plan d'actions qui vise notamment à :

- Augmenter le parc immobilier de la Commune qui propose des logements à loyer modéré ;
- Faire baisser le taux de vacance de son propre parc immobilier (en améliorant sa promotion, en poursuivant sa rénovation, etc…) ;
- Mettre en place des conditions cadres qui permettent d'augmenter la part de logements d'utilité publique ;
- Faire de la politique de logement un atout pour sa politique de domiciliation ;
- Faire l'inventaire des logements communaux pour des besoins spécifiques (étudiant·e·s, personnes en situation de handicap, etc…) et à en planifier l'augmentation si besoin.

Une politique de logement ambitieuse est pertinente d'un point de vue de la solidarité, de la politique de domiciliation. Elle constitue également une réponse à la hausse des coûts de l'immobilier et au réchauffement climatique par le biais de rénovations respectant des critères écologiques et sociaux.

24-4703 – Rapport d'information sur le projet Chronorama

M. Nicolas Zaugg, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a pris acte du rapport du Conseil communal sur le projet Chronorama. Nous n'avons pas de remarque particulière à apporter, si ce n'est remercier le Conseil communal pour son travail. Nous tenons aussi à remercier le Musée d'horlogerie pour ce projet, qui a pour objectif d'améliorer l'attractivité générale de l'exposition, y compris pour le jeune public.

Mme Anne-Lise Debets, POP :

- Le groupe POP prend acte de ce rapport avec intérêt, et tient à exprimer sa grande satisfaction quant à la qualité du travail réalisé. Ce rapport illustre la volonté du Musée d'horlogerie du Château des Monts de ne pas rester figé dans le temps, non seulement pour répondre aux attentes d'un public déjà sensibilisé à l'horlogerie, mais aussi pour s'ouvrir à de nouveaux visiteurs, ceux qui n'auraient peut-être pas spontanément franchi les portes du musée.

Cette démarche repose sur une réflexion approfondie, qui témoigne d'un réel professionnalisme et d'un réel engagement, tant de la part du comité bénévole, du conservateur, de la restauratrice – tels que cités dans le rapport – que de toute l'équipe du musée, qui s'investissent au quotidien pour proposer des animations et des activités de qualité.

J'ai eu l'occasion de collaborer à plusieurs reprises en tant que collègue, ou de prendre part en tant qu'utilisatrice – notamment avec ma fille de moins d'un an – aux activités proposées par le musée. Ce fut une incroyable expérience, qui est somme toute assez unique dans la région, et qui montre combien le musée sait s'adresser à des publics variés.

Enfin, nous saluons la pertinence du financement mis en place. Loin d'être une simple recherche de fonds, c'est aussi une réflexion : on le voit par rapport à l'utilisation des fonds de legs, qui correspond pleinement à leur objectif initial. C'est un usage réfléchi et cohérent, qui permet au musée de mener à bien ce projet dans un cadre budgétaire bien maîtrisé.

C'est donc avec plaisir que nous prenons acte de ce rapport, et nous remercions grandement toutes les personnes qui contribuent à faire vivre ce musée.

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS remercie le Conseil communal de ce rapport d'information et se réjouit de la réponse positive à la sollicitation du Musée d'horlogerie.

Nous notons que la contribution du fonds est destinée à un projet spécifique et à long terme, puisque les vitrines renouvelées de l'exposition de référence devraient avoir une belle espérance de vie.

Nous saluons aussi la volonté du musée de s'adresser, par son nouveau concept, à un public élargi et d'accroître ainsi l'intérêt de l'exposition de référence.

Enfin, nous soulignons les efforts du musée en termes d'économicité, d'une part pour avoir réussi à financer la majeure partie de ce projet par des contributions de tiers, d'autre part en mettant en œuvre un groupe de travail constitué de bénévoles du comité, qui méritent ici d'être remerciés de leur engagement.

Le prélèvement au fonds pour le projet « Chronorama » apparaît ainsi être tout à fait pertinent, et nous nous réjouissons de découvrir prochainement ces nouvelles vitrines.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Je vous remercie de vos remerciements… Effectivement, le travail du comité, ainsi que du personnel du musée est vraiment remarquable. A chaque fois que des gens vont au musée, ils en reviennent enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu. C'est vraiment très important.

Nous avons la chance d'avoir une vie culturelle importante avec trois musées, des musées qui savent se renouveler, cette demande en est la preuve.

Je remercie en particulier le comité, qui a réussi à trouver des financements autres que ceux de la Commune, en allant solliciter diverses fondations. Grâce à lui, nous avons un budget quand même conséquent pour cette nouvelle exposition. Celle-ci est lourde à porter au niveau financier, mais elle est également très lourde à porter au niveau organisationnel. Merci beaucoup à eux.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, rappelle que les rapports d'information présentés par le Conseil communal ne font l'objet d'aucun vote.

24-620 – Interpellation de Mme Corine Bolay Mercier et Mme Yasmina Produit, MM. Stéphane Reichen, Gérard Santschi, Benoit Produit, David Taillard, Joël Galvani (PS-VERTS) : « Projet Win3 à l'école, intérêt ou non du Locle ? »

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- L'interpellation explique qu'il s'agit d'un projet lancé par Pro Senectute en 2018. Il y a 96 classes pour tout l'Arc jurassien : il y en a 61 aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel, 18 dans le Jura, 17 dans le Jura bernois, et il semble que le Val-de-Travers va aussi voir ce projet se développer.

Ce projet est un lien entre des seniors, des élèves et des enseignants. Quand Pro Senectute va débriefer ou voir comment cela se passe, il est souvent relevé et mis en avant que les seniors apportent du calme, de l'humour, et qu'ils ont un certain recul par rapport à l'enseignement et par rapport à des problématiques qui pourraient survenir en classe.

Nous rappelons aussi qu'aucun enseignant n'est obligé de participer, même si cela devait se dérouler en ville du Locle. Cela part vraiment d'une base volontaire, et il est possible de faire marche arrière en cours d'année. Certains tandems qui ont été mis sur pied depuis 2018 fonctionnent encore aujourd'hui.

Nous avons trouvé ce projet intéressant et nous nous sommes demandé quelle était la politique du Locle : y a-t-il un intérêt à développer ce projet Win3 dans les classes locloises ?

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion (DEJSP) :

- Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette interpellation. Le projet Win3 – trois générations dans une salle de classe – est un beau programme, qui rencontre un vif succès – comme cela a été dit – et qui a suscité l'intérêt du Cercle scolaire du Locle.

La direction du Cercle scolaire a donc engagé des réflexions, et nous avons pris des informations sur ce programme. Il faut toutefois savoir que ce projet nécessite un investissement financier, mais surtout en termes de ressources humaines et d'organisation pour sa mise en place.

J'ai aussi pris contact avec Pro Senectute : effectivement, il y a assez de bénévoles, mais l'organisation chez eux prend aussi du temps, c'est pourquoi les prochaines ouvertures de classes se feront à partir de 2026.

A ce stade, le Cercle scolaire du Locle a priorisé plutôt d'autres projets. Toutefois, cette interpellation permet de rappeler que, depuis une dizaine d'années, nous avons aussi mis en place, au sein du Cercle scolaire, un processus similaire avec des seniors, où les rôles sont quelque peu inversés, c'est-à-dire que ce sont plutôt les élèves qui viennent en soutien aux personnes âgées.

C'est une activité qui se déroule sur une ou deux sessions par année scolaire, chacune d'une durée de 4 semaines : il s'agit de 2 heures par semaine en collaboration avec le Club de loisirs des aînés du Locle.

Ce sont des élèves de 11e année qui donnent des cours sur l'utilisation du téléphone portable, de la tablette ou de l'ordinateur, sous la supervision d'un enseignant, bien sûr. Cette activité a aussi beaucoup de succès, tant chez les personnes âgées que chez les élèves, qui apprécient ces échanges.

Ainsi, pour répondre à votre interpellation : oui, la Commune est intéressée par ce projet Win3. Durant l'année 2025, nous allons encore affiner plus en détail les contours de ce projet en termes de coûts et de ressources, et en mesurer les avantages et inconvénients pour pouvoir éventuellement – nous l'espérons – aller de l'avant en 2026 avec des classes.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Oui, tout à fait. Merci beaucoup pour la réponse.

1.1 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission financière, en remplacement de M. Stéphane Reichen, démissionnaire (PS-VERTS)

M. Benoît Produit, PS-VERTS :

- Je me propose pour remplacer M. Stéphane Reichen.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Benoît Produit est élu membre suppléant de la Commission financière.

1.2 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission législative, en remplacement de M. Stéphane Reichen, démissionnaire (PS-VERTS)

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Nous proposons également M. Benoît Produit.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Benoît Produit est élu membre suppléant de la Commission législative.

1.3 – Nomination de cinq membres du Conseil intercommunal du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâteloises (SIVAMO), (1 administratif, 2 PLR-VL, 1 PS-VERTS et 1 POP)

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Pour le groupe PS-VERTS, nous présentons Mme Yasmina Produit.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Nous proposons Mme Bernadette Jaques et M. Gaëtan Dubois.

M. Vivian Bologna, POP :

- Le POP propose M. Lobsang Blanchard.

Ces propositions n'étant pas combattues, les quatre candidats sont élus tacitement au Conseil intercommunal du SIVAMO.

[*Ndlr : hors débat, M. Yves-Alain Gerber, chef du Service des finances de la Ville du Locle, est tacitement nommé en tant que membre administratif au sein du Conseil intercommunal du SIVAMO*]

25-4601 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 860'000.- pour l'étude de projet de rénovation de la piscine du Communal

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Véritable joyau de la commune, la piscine du Communal représente un atout de marque pour notre attractivité.

C'est donc avec un grand intérêt que le groupe PLR-VL a pris connaissance de la demande de crédit pour l'étude du projet de rénovation de la piscine du Communal.

En préambule, nous souhaitons remercier le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de la Commune pour la présentation faite à la Commission financière et à la Commission des sports, sur les lieux. Cette visite nous aura permis de nous rendre compte de la nécessité de ces travaux, ainsi que de l'approche choisie par le Conseil communal.

Concernant cette approche, elle semble pertinente en lien avec les enjeux impliqués. Nous saluons la transparence du Conseil communal concernant les pistes étudiées, sous la forme de cahier des charges présenté en pages 8 et 9. Néanmoins, nous comptons sur le Conseil communal pour démontrer l'utilité des éléments facultatifs sélectionnés, et s'ils répondent à une attente.

Comme nous sommes au début de la réflexion, nous souhaitons rendre vigilant le Conseil communal sur certains points et avons quelques questions de détail.

Tout d'abord, le Conseil communal souhaite étudier l'installation de *carports* solaires sur le parking de la piscine. Nous doutons de la pertinence de cette initiative, car réaliser une construction pour poser des panneaux solaires dessus ne fait pas sens dans ce cas-là. Il serait plus avantageux et durable d'utiliser le bâti existant pour installer des panneaux solaires. De plus, la construction de ces *carports* rendrait inutilisable le parking pour des manifestations périodiques. Pour nous, cette option est donc à exclure.

Concernant la création d'une nouvelle terrasse pour le restaurant, nous souhaiterions savoir de quel côté celle-ci est envisagée.

Ensuite, concernant les impacts financiers de ce rapport, nous apprenons que le projet de piscine couverte – nommé « Pivot » – et reporté par le Conseil général, ne pourra plus être réalisé. Dès lors, qu'adviendra-t-il des quelque Fr. 100'000.- – si je ne me trompe pas – de crédit d'étude encore activé au bilan concernant ce projet ? Seront-ils amortis entièrement à la suite de notre décision ? Cette perte serait purement comptable, mais il reste important de connaître toutes les implications que notre vote engendrera.

Toujours concernant les finances, le Conseil communal envisage-t-il déjà une éventuelle augmentation des tarifs d'entrée et des abonnements à la suite de la rénovation de la piscine ? La Chaux-de-Fonds a franchi le pas cette semaine.

Voilà pour les questions de détail. Prenons désormais un peu de hauteur. Comme je l'ai dit dans mon introduction, cette piscine est un joyau, qui fait partie d'une couronne sportive que l'on peut nous envier. Or, le complexe sportif du Communal vieillit, et il faudra bien faire un jour quelque chose pour maintenir ce véritable atout dans notre commune.

Malheureusement, cette rénovation de la piscine ne s'inscrit pas dans un plan de développement global du site du Communal, et c'est là une occasion manquée. Entre l'implantation hypothétique d'une piscine couverte, la construction de la salle de grimpe, la rénovation de la patinoire – qu'il faudra bien faire un jour – les sports d'hiver, la salle polyvalente, avec la piste d'athlétisme, le camping aux abords de la piscine et, enfin, les terrains de foot, il nous semble qu'un plan directeur ne serait pas de trop pour un site si

important de notre commune. Ce manque de globalité coûtera quelques abstentions au sein de notre groupe.

Pour en revenir à nos bassins, nous remarquons que la piscine date d'un projet de 1958, année du vote du crédit d'investissement. Nous allons donc rénover un concept de piscine datant des années 1960. Si la fréquentation de la piscine peut nous réconforter, il aurait été intéressant de savoir si ce modèle – composé d'un bassin enfants, d'un bassin nageurs et d'un plongeoir – correspond toujours aux envies de la population.

L'étude d'un aménagement moderne – comme la construction d'une plage artificielle avec un bassin en dévers – aurait permis de nous démarquer de notre voisine. Nous enjoignons donc le Conseil communal à prévoir d'éventuels agrandissements rendant la piscine modulable, afin que les futures autorités puissent faire des ajouts sans trop de travaux lorsqu'elles auront plus d'argent et de temps.

Terminons avec cette dernière thématique : le temps. L'essentiel de nos remarques vient du manque de temps consacré à ce rapport. En effet, pour construire une vision, une stratégie, il faut du temps. Et lorsque ce sont les contraintes sanitaires – à savoir le changement pressant de filtres – qui poussent à agir, du temps, il en manque.

Dès lors, c'est un brin frustré que nous voterons ce rapport, car nous savons qu'un refus entraînerait automatiquement de sérieuses complications sanitaires. Pourtant, il est regrettable de devoir traiter un si beau projet, d'une telle envergure, avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Cela dit, ne nous voilons pas la face : ce sont principalement des contraintes financières qui freinent les projets. Soulignons que cet investissement essentiel nécessite une majorité des trois cinquièmes, car il déroge au frein à l'endettement, conséquence directe d'une capacité d'investissement entravée par notre déficit structurel.

Voilà pour la partie la plus contrastée de notre position. Rassurez-vous, nous nous réjouissons de rénover ce bel atout de notre commune. N'oublions pas que la population nourrit de grandes attentes concernant cette infrastructure, et que nous devrons être à la hauteur. Le cahier des charges « à la carte » semble être un outil intéressant, mais nous comptons sur le Conseil communal pour ne pas engager des frais d'étude dans des variantes qui présentent, dès le départ, de sérieux inconvénients.

Le groupe PLR-VL acceptera ce rapport dans sa majorité, moyennant quelques abstentions concernant le manque de vision d'ensemble du complexe du Communal.

Mme Céline Dupraz, POP :

- Notre groupe a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit d'investissement pour l'étude du projet de rénovation de la piscine du Communal.

En premier lieu, nous souhaitons vivement remercier l'Exécutif pour la qualité de ce rapport. En effet, si l'obsolescence de la piscine du Communal est un fait connu de tous, peu d'entre nous avaient conscience de l'ampleur de la situation et des travaux à envisager pour une remise aux normes.

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui s'avère complet et précis concernant les démarches absolument nécessaires et celles qui sont un peu moins urgentes.

Par ailleurs, il est appréciable de constater que le Conseil communal ne s'est pas limité à des considérations d'ordre technique visant à répondre aux normes SIA, et apportant alors des avantages invisibles pour la population. Il voit plus loin, en envisageant des améliorations pratiques, relatives au confort et à la distraction des visiteurs et des sociétés locales.

En effet, la construction de sanitaires proches des bassins, l'installation de buses de massage, l'agrandissement de la pataugeoire ou encore l'amélioration de la place de jeux sont autant de réjouissances pour la population, et plus particulièrement pour les nombreuses familles qui fréquentent ce superbe établissement qu'est notre piscine, dont la situation bucolique et attrayante est connue loin à la ronde.

Enfin, même si notre groupe regrette le renoncement – à juste titre – du projet de piscine couverte, il salue le fait que les installations techniques envisagées prennent en compte la potentialité de voir naître un projet similaire à l'avenir. Vous l'aurez donc compris, le groupe POP acceptera à l'unanimité le crédit d'investissement.

M. Giancono Giallanza, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS accueille positivement le rapport du Conseil communal au sujet de la demande de crédit d'investissement pour l'étude de rénovation de la piscine du Communal.

Ce rapport met en évidence les besoins immédiats et les rénovations urgentes ou prioritaires d'installations vieillissantes, tels que le changement des filtres, l'amélioration des vestiaires – pour éviter des conditions insalubres – l'ajout de bancs, notamment autour de la pataugeoire – et ceux-ci devraient, à notre avis, plutôt être installés pour le début de la saison 2025, et pas forcément en 2026 – des éléments de mobilier adaptés, ombragés et sécurisés pour les bassins, ainsi que la création de douches, de vestiaires, de locaux d'infirmerie et d'espaces de rangement.

Par ailleurs, nous relevons avec satisfaction la prise de contact avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et avec la Commune de Saint-Imier, afin d'obtenir des avis différents mais également rassurants, dans le cadre d'une rénovation potentielle de la piscine du Communal.

Le groupe a néanmoins quelques remarques et interrogations à soumettre au Conseil communal sur son rapport.

Premièrement, il y a une liste d'éléments qu'il nous semble important d'inclure dans l'étude du projet de rénovation, à savoir :

- La végétalisation des espaces pour créer davantage de zones ombragées.
- Une consultation approfondie des clubs sportifs – natation, hockey, patinage – pour répondre à leurs besoins spécifiques.
- Une collaboration étroite entre la Commune, les clubs et les instances sportives cantonales.
- Des conditions de travail adéquates et stimulantes pour le personnel sur site.
- La révision de la cohérence des prix d'entrée par rapport aux abonnements. A ce propos, la récente augmentation des tarifs de la piscine aura-t-elle une incidence sur le fait que les abonnements des deux villes sont valables dans les deux piscines des Mélèzes et du Communal ?
- La mise en place d'un système de billetterie modernisé : par exemple, un tourniquet électrique avec système de badge.
- Un espace plus grand pour le stationnement, notamment des vélos électriques.
- L'étalement des travaux dans le temps, tout en priorisant les rénovations essentielles.

Deuxièmement, nous avons également quelques considérations d'ordre financier à relever :

- La nécessité de clarifier la part des subventions cantonales à la suite de l'adoption de l'initiative pour le développement des infrastructures sportives. Le Conseil communal peut-

il estimer le montant qu'il va recevoir du Canton à la suite de l'adoption par le Grand Conseil d'un compromis sur l'initiative de 1 % du budget cantonal pour les sports ?

- Une réflexion sur les coûts globaux des travaux – environ Fr. 10 millions pour l'ensemble du projet – et leur faisabilité.

Troisièmement, avec ce projet de rénovation de la piscine, nous souhaitons éviter différents problèmes qui pourraient se profiler dans un second temps, tels que la réduction excessive du projet sous prétexte de contraintes budgétaires, ce qui risquerait de compromettre la qualité et la durabilité des installations et de négliger des aménagements secondaires essentiels, perçus comme des *détails,* mais cruciaux pour l'expérience des usagers.

Quatrièmement, nous souhaitons que ce projet s'inscrive dans une vision à long terme, reflétant les besoins modernes en termes d'accessibilité, de durabilité et de sécurité. Il nous paraît aussi important de valoriser le site comme un espace de rencontre et de rayonnement communal et régional – à titre de rappel, nous possédons un bassin olympique, connu pour les compétitions passées – et nous voulons nous assurer que la consultation des parties prenantes – clubs, habitants, notamment – soit une priorité pour éviter d'éventuelles erreurs comme en 2017.

Enfin, puisque ce projet ne concerne pas uniquement le changement des filtres mais la rénovation d'un complexe plus vaste, ne serait-il pas possible de visiter, avec la Commission financière et celle des Sports, les autres lieux qui seraient touchés par les travaux de rénovation ? Seul l'aménagement technique indispensable lié aux filtres a été visité lors de la séance consultative du 24 octobre 2024. De plus, qu'en est-il du restaurant, qui ne semble pas aujourd'hui remplir les conditions d'attractivité attendues sur un tel site ?

En conclusion, la rénovation de la piscine doit s'inscrire dans une logique de modernisation durable, tout en répondant aux besoins immédiats des usagers, et en valorisant ce lieu emblématique de la commune. Un suivi rigoureux de l'étude et une coordination active avec les parties prenantes sont essentiels pour garantir le succès du projet. Comme évoqué en introduction, le groupe PS-VERTS soutient le rapport du Conseil communal et accepte la demande de crédit d'investissement de Fr. 860'000.- pour l'étude du projet de rénovation de la piscine du Communal.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion (DEJSP) :

- Le Conseil communal vous remercie de l'engouement à l'égard de ce rapport. Il est également convaincu que notre piscine publique est un véritable atout pour notre commune, et qu'il est nécessaire de la rénover, faute de quoi, celle-ci devra fermer à moyen terme.

Ce projet d'envergure pour cette législature doit permettre à notre piscine de répondre aux normes sanitaires et énergétiques, mais doit aussi apporter une plus-value pour les utilisateurs avec de nouveaux aménagements.

Permettez-moi de rappeler quelques éléments liés à l'importance d'avoir une piscine pour notre ville. Premièrement, la volonté du Conseil communal, avec la création du Bureau des sports – qui a été acceptée par votre Autorité – est de fournir un effort supplémentaire dans la thématique du bien-être et de la santé. La rénovation de cette piscine permettra donc d'offrir un espace pour l'exercice physique, ce qui est essentiel pour l'activité physique et le bien-être des habitants. En termes de détente et de sociabilisation, ce site est également un lieu de rencontre où les gens peuvent se retrouver et tisser des liens.

C’est aussi un lieu d’éducation – où nos élèves viennent prendre des cours de natation et d’activités aquatiques – mais aussi de loisirs pour une multitude d’associations, avec, notamment, Le Locle Natation et Subaqua. Enfin, en termes d’attractivité, le site rénové peut attirer des visiteurs de l’extérieur, augmentant aussi le tourisme local.

En termes de fréquentation, je me permets de vous communiquer quelques chiffres pour démontrer l’attachement de la population à cette piscine : en 2022, nous avons enregistré 88'000 entrées, en 2023, 60'000 entrées, et en 2024, 74'000 entrées, malgré un printemps maussade, avec un record de fréquentation le mardi 9 juillet 2024, où il y a eu plus de 3'900 entrées.

Concernant la patinoire, pour la saison 2022-2023, 12'900 entrées ont été dénombrées du 17 septembre au 31 décembre, et 19'304 entrées sur toute la saison. Pour la saison 2023-2024, il y a eu 9'300 entrées du 23 septembre au 31 décembre, et 15'000 entrées sur toute la saison. Pour l’année 2024, nous avons repoussé de deux semaines l’ouverture de la patinoire, les championnats ayant pu être décalés, notamment, et pour des questions énergétiques, car faire de la glace au mois de septembre consomme beaucoup plus d’énergie. Ainsi, du 5 octobre au 31 décembre, nous avons compté plus de 13'000 entrées. Il s’agit d’un record, tout en sachant qu’en plus, pendant la période des fêtes de fin d’année, d’autres activités ont été possibles grâce à la neige, les gens ayant pu faire du ski, des balades en raquettes ou d’autres choses. C’est donc vraiment une bonne nouvelle.

Dans l’élaboration de ce projet, le Conseil communal a fait le choix de ne pas présenter un crédit d’investissement en bloc, mais de jouer plutôt la transparence et la sécurité en prévoyant deux étapes. Nous avons aussi appris de l’expérience de La Chaux-de-Fonds, qui avait prévu un investissement en un seul bloc, mais qui nous a recommandé de prévoir plutôt deux étapes.

Ainsi, à la suite de l’expérience de La Chaux-de-Fonds, nous avons une première étape aujourd’hui, avec cette demande de crédit d’étude, et si elle est acceptée, il y aura une deuxième étape avec un crédit d’investissement final à fin 2026.

S’agissant des questions, il y en a eu beaucoup. Une question, venue tant du groupe PLR-VL que du groupe PS-VERTS, concernait les tarifs de la piscine. C’est une discussion qui devra avoir lieu au sein du Conseil communal. Nous n’avons pas encore étudié la question, mais, effectivement, La Chaux-de-Fonds, au niveau du prix des entrées, vient s’aligner sur les tarifs du Locle, soit Fr. 8.- pour un adulte, Fr. 5.- pour étudiant/AVS/AI et Fr. 4.- pour les enfants. Nous allons peut-être en rester à cela.

Toutefois, au niveau des abonnements – qui sont uniquement réservés aux résidents du district du Locle – si je prends l’exemple d’une famille de deux adultes et deux enfants, le coût est de Fr. 75.- au Locle et – de ce que je viens de lire – La Chaux-de-Fonds va augmenter ce tarif à Fr. 135.-. Il faudra donc effectivement que nous ayons une réflexion et des discussions au sein du Conseil communal pour savoir si l’on augmente ou non ces prix.

Une réflexion devra aussi se faire par rapport aux locaux qui sont loués pour Le Locle Natation, Subaqua ou le hockey. Des baux seront peut-être aussi mis à jour, après discussion au sein du Conseil communal. Néanmoins, nous avons déjà pris contact avec les clubs concernés et ils sont déjà avertis de cette situation.

Nous avons aussi fait tout ce travail sur les contrats de bail par rapport à un changement de système au niveau de la TVA : nous avons changé le système de facturation de la TVA. C’est assez technique, mais ce changement permettra de récupérer la TVA sur l’investissement qui sera engagé.

C’est un calcul qu’a réalisé le Service des finances : c’était vraiment intéressant de changer ce modèle, avec, comme corollaire, un peu plus de travail du côté des Sports pour calculer et refacturer la TVA pour toutes les entrées et les mètres carrés des locaux.

Une remarque pertinente a été faite par le groupe PLR-VL concernant les *carports* solaires : nous allons effectivement la prendre en compte. La volonté était aussi de poser des panneaux solaires sur le toit. De telles constructions ne seraient en effet peut-être pas judicieuses, surtout si l'on ne peut pas les démonter en cas de manifestation, comme certaines ont déjà eu lieu sur ce site. Ce serait se tirer une balle dans le pied. Nous allons donc prendre en considération cette remarque.

Concernant le projet de la piscine couverte et les Fr. 100'000.- qui avaient été conservés, je laisserai répondre à cette question mon collègue des finances, Anthony von Allmen.

Les groupes PLR-VL et PS-VERTS ont évoqué la terrasse du restaurant et son attractivité. Dans le projet, deux choses ont été incluses, également à la suite d'une interpellation : au niveau des sanitaires du restaurant – qui sont vraiment très, très petits et que nous devrions revoir – ainsi qu'au niveau de la terrasse. Dans ce cas, l'idée est plutôt de déplacer la terrasse, de la décaler sur la partie verte, offrant une vision sur le reste de la ville. Vous direz qu'il y a le parking à côté : malgré cela, c'est quand même un emplacement qui est plus sympa et attractif. Nous avons donc prévu cela dans le projet.

Cela dit, en termes d'attractivité du restaurant, il est vrai que cela dépend aussi de l'impulsion que donne le gérant. Une convention est établie avec la Commune, par laquelle il doit notamment respecter les horaires d'ouverture. Nous comptons aussi sur le gérant pour rendre ce lieu attractif.

Le groupe PS-VERTS évoquait la question de la subvention du Canton, à la suite de l'initiative « 1 % pour le sport ». Effectivement, le Grand Conseil a validé Fr. 36 millions sur 8 ans. J'ai appris, il y a une heure, que l'initiative était retirée. C'est donc ce montant qui va être maintenu, ce qui est une bonne nouvelle pour le Conseil communal, puisque le montant a quand même été augmenté par rapport à ce que prévoyait le Conseil d'Etat.

Dans ce cadre, les contours de qui pourra prétendre à quoi au niveau des subventions ne sont pas encore définis. Néanmoins, nous allons prendre notre bâton de pèlerin. Je profiterai également de prendre avec moi le nouveau responsable et délégué aux Sports – qui va commencer début février – pour rencontrer le responsable des Sports du Canton. Ce sera, bien sûr, le premier sujet que nous allons aborder, et nous verrons dans quelle mesure nous pouvons toucher des subventions pour ce projet. Toutefois, nous avons préféré ne pas en tenir compte pour l'instant dans les montants qui vous sont indiqués, puisque nous n'avons pas encore les détails.

Une question du groupe PS-VERTS portait sur la visite du lieu. En effet, lors de la séance, vous n'avez pas pu visiter l'entier du lieu, car il faisait déjà nuit. Donc oui, lors de la prochaine séance avec les commissions, nous pourrons sans problème faire une visite de tous les lieux du site.

Le groupe PLR-VL a fait aussi quelques remarques – si j'ai bien compris – par rapport à la vision globale du projet, c'est-à-dire qu'il faudrait faire preuve d'une vision plus globale de tout le site du Communal. Dans l'avant-projet, nous avons quand même eu des réflexions, lesquelles ne sont pas mentionnées dans le présent rapport.

Nous avons aussi étudié la question des vestiaires foot du Communal, envisageant de faire plutôt un bâtiment commun avec le hockey. Là, nous nous sommes vite heurtés à plusieurs difficultés, notamment le fait que la saison du hockey et celle du foot sont assez similaires, sur les mois d'octobre-novembre – au niveau du foot, on voit qu'ils sont déjà en train de s'entraîner – ce qui engendrerait des problèmes de cohabitation. Il y a également le fait que le bâtiment ne serait pas tout proche si on le plaçait entre les deux lieux, et surtout, cela poserait des problématiques au niveau des accès à la piscine-patinoire, qui est quand même un lieu sécurisé.

Comme il y avait plusieurs problématiques, nous sommes partis sur un projet séparé. C'est identique au niveau du camping, où nous allons rénover les sanitaires, vous l'avez vu dans les investissements 2026-2027. Toutefois, s'agissant du camping, ce n'est pas un nouveau projet, il s'agit vraiment de la rénovation de l'existant, et cela faisait sens de rénover pour des questions de coûts et de proximité du camping avec les sanitaires.

Comme vous l'aviez vu dans le rapport, pour des questions d'accès, nous pouvions difficilement déplacer le bâtiment de l'endroit où il est prévu pour le mettre de l'autre côté. Nous avons donc choisi cette solution-là.

Pour une vue globale au niveau de la patinoire, une piste serait peut-être de sortir le bâtiment de ce projet et de revenir avec un concept patinoire et piscine. Mais je n'ai eu des informations qu'aujourd'hui, avec un rapport ENERGO, par rapport à la consommation de la patinoire, et j'en discuterai avec le Conseil.

Néanmoins, il a été démontré qu'il n'y a pas de retour sur investissement avec un projet à plusieurs millions de francs pour couvrir la patinoire. Le retour sur investissement se fait sur 45 ans, sauf erreur. Selon les experts, il n'y a pas vraiment de pertinence de couvrir cette patinoire, hormis peut-être le confort des spectateurs. De plus, on perdrait aussi l'attrait du panorama, qui fait aussi le charme de notre patinoire, où des gens viennent de tout le canton, préférant venir là plutôt qu'aux Ponts-de-Martel ou dans une patinoire fermée.

Nous avons pris tout cela en compte. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'on ne revienne pas avec un tel projet d'ici quelques années, en fonction des finances. Mais nous avons préféré sortir la patinoire du projet à ce stade, travailler sur des améliorations plutôt techniques qui vont permettre d'économiser de l'énergie, et non pas partir sur un projet global.

Concernant la démarche participative, nous allons bien sûr discuter avec les clubs, avec les associations et les intégrer dans les réflexions. Nous avons aussi élaboré cette liste par rapport aux retours et aux remarques des clients que reçoit le personnel de la piscine au cours des ans. Le groupe PS-VERTS a notamment relevé la question du mobilier urbain.

Nous avons reçu, à plusieurs reprises, des remarques de personnes âgées qui font jouer leurs petits-enfants à la place de jeux, disant qu'il est difficile de s'asseoir facilement, de se relever, et qu'il faudrait installer des bancs. Nous avons intégré toutes ces remarques dans ce projet. Nous avons donc quand même entrepris une démarche participative, avec les commissions, également, puisque nous allons construire cela avec vous.

Une remarque portait sur le manque de temps. Le temps a-t-il manqué ? Non, je ne crois pas que le temps ait manqué. C'est un projet qui est dans le pipeline du Conseil communal depuis très longtemps. Des réflexions sur les changements de filtres avaient déjà eu lieu avant que je reprenne ce dicastère. Nous devons effectivement changer ces filtres, mais nous avons eu le temps. Cela fait bientôt deux ans que je travaille sur ce projet, cela ne s'est donc pas fait dans la précipitation. Nous avons vraiment eu le temps d'en discuter plusieurs fois au sein du Conseil communal, et les groupes de travail se sont réunis à maintes reprises pour construire ce projet.

Si je devais avoir oublié des questions, n'hésitez pas à les reposer. Il faut dire encore que l'on va sortir ce montant du frein à l'endettement, ce qui veut dire que l'on devra voter à la majorité des trois cinquièmes. Avec 40 personnes, il faudra donc 24 voix et, dans ce système de vote, une abstention est égale à un refus.

En conclusion, vous l'aurez compris, ce projet est vraiment capital pour notre commune. Nous avons vraiment l'opportunité aujourd'hui de valider cette première étape dans la transformation de ce site, qui est vraiment important aux yeux des Loclois·e·s. Je vous remercie de l'acceptation de ce rapport.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Je réponds à l'interrogation du PLR-VL relative à une question plutôt comptable, par rapport à l'amortissement du crédit d'étude sur la piscine couverte.

Le concours pour la piscine couverte représentait un crédit de Fr. 445'000.-, voté il y a un peu plus de 10 ans par le Conseil général, soit au mois d'octobre 2014.

Ce crédit était l'un des derniers à être voté sous l'ancienne règle, c'est-à-dire avant la mise en œuvre du MCH2. Ce sont donc les anciennes règles financières qui sont appliquées à ce crédit d'étude, soit un amortissement de 10 %. Aujourd'hui, avec le MCH2, un tel crédit est amorti à hauteur de 20 %.

Actuellement, il reste un solde d'un peu plus de Fr. 34'500.- à amortir au 31.12.2024. Comme le projet de piscine couverte tel que le prévoyait le concours à l'époque est abandonné – notamment par le fait que le projet sur lequel le Conseil général vote ce soir au niveau du crédit d'étude ne permet plus, à l'avenir, de réaliser le projet tel que voulu par le concours – le montant sera amorti de manière complémentaire dans le bouclement 2024. De cette manière, ces Fr. 35'000.- seront donc amortis au bouclement 2024, bien entendu si le Conseil général accepte le rapport de ce soir.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion (DEJSP) :

- J'avais oublié une question sur la végétalisation : je crois que l'atout incroyable de cette piscine est le site, le cadre, l'espace du terrain, les arbres aux alentours. Nous avons vraiment la chance d'avoir déjà beaucoup d'ombrage grâce aux arbres, mais nous allons quand même réfléchir à ce sujet. Nous avons prévu des systèmes d'ombrage – pas forcément végétalisés, mais tout reste ouvert à ce stade – éventuellement au niveau des bassins pour les petits enfants. Nous pourrions ombrager certains espaces, et nous avons aussi prévu du mobilier urbain.

Un paysagiste est prévu également, plutôt pour la remise en état des zones vertes après intervention, mais nous pourrons toujours avoir ces réflexions s'il y a du potentiel en matière de végétalisation et d'amélioration de l'aspect du site.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-4601**, laquelle est **acceptée par 38 voix contre 0 et 2 abstentions.**

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit d'investissement de Fr. 860'000.-** pour l'étude du projet de rénovation de la piscine du Communal est **accepté par 39 voix contre 0 et 1 abstention**.

DU 30 JANVIER 2025

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 860’000.- pour l’étude de projet de rénovation de la piscine du Communal

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l’arrêté de sanction du Conseil d’État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 15 janvier 2025,

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 860'000.- HT est accordé au Conseil communal pour l’étude de projet de rénovation de la piscine du Communal.

Art. 2.- Le montant net figurant à l’article premier n’est pas à déduire de l’enveloppe des investissements, le vote de l’arrêté étant soumis à la majorité des trois cinquièmes des membres présents.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100920/52900.00.

Art. 4.- Les modalités d’amortissement seront de 20 %.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l’application du présent arrêté à l’expiration du délai référendaire.

25-4602 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 690'000.- pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'avenue du Technicum et de Fr. 72'000.- pour la reprise du réseau de canalisations

M. William Buirette, PLR-VL :

- Le rapport 25-4602 que nous examinons aujourd'hui propose des crédits pour la construction d'une nouvelle route reliant la rue de France à l'avenue du Technicum, ainsi que pour la reprise des canalisations associées.

Ce projet s'inscrit dans une volonté forte de moderniser nos infrastructures et d'améliorer la gestion du trafic, notamment avec l'arrivée du contournement A20. Au nom du groupe PLR-VL, nous saluons cette vision et reconnaissons l'importance stratégique de ce projet pour notre commune.

Cela dit, plusieurs points ont été discutés au sein de notre groupe, et nous souhaitons les partager avec vous, afin d'éclaircir certains aspects et de renforcer notre compréhension collective.

Tout d'abord, une question essentielle : quel sera l'impact réel de cette nouvelle route sur la réduction du trafic au centre-ville ? Cet objectif est central pour ce projet, et il est crucial de s'assurer que les bénéfices annoncés se traduiront dans les faits. Une étude a-t-elle été menée pour quantifier cet impact ? Ce genre d'information nous semble indispensable pour valider une telle démarche.

Ensuite, nous apprécions les efforts prévus pour intégrer les mobilités douces, avec des bandes cyclables et des trottoirs. Mais ces aménagements répondent-ils vraiment aux besoins des usagers aujourd'hui et demain ? Ont-ils été discutés avec les acteurs concernés pour garantir qu'ils seront à la hauteur des attentes ?

Nous avons également une préoccupation importante : comment éviter que cette nouvelle route devienne un axe de transit indésirable ? La rue des Jeanneret, par exemple, pourrait se retrouver sous pression, ce qui irait à l'encontre des objectifs de pacifier le trafic. Quelles mesures concrètes sont-elles prévues pour empêcher ce genre de dérive ?

Enfin, une fois la route ouverte, comment évaluerons-nous son efficacité ? Disposerons-nous d'indicateurs fiables pour mesurer la fluidité du trafic, l'usage des mobilités douces ou encore les bénéfices pour les riverains ? Sur un plan pratique, tout est-il bien calé avec l'OFROU ? Il serait regrettable que des désaccords avec cette institution viennent compromettre le projet.

Avant de conclure, je tiens à revenir sur un point environnemental soulevé lors de nos discussions : le terrain concerné est potentiellement pollué. Même si des sondages ont été réalisés, il serait rassurant de savoir si un suivi environnemental est prévu après les travaux. La renaturation annoncée est une belle promesse, mais il faudra qu'elle se traduise par des résultats concrets, mesurables et visibles.

Pour conclure, le groupe PLR-VL reconnaît l'importance et la pertinence de ce projet. Nous saluons les efforts du Conseil communal pour proposer une solution ambitieuse et cohérente. Toutefois, ces questions et ces points de vigilance doivent être pris en compte pour garantir que cet investissement répondra pleinement aux attentes de notre commune et de ses habitants.

En remerciant d'avance le Conseil communal de ses réponses, le groupe PLR-VL votera en faveur de ce rapport et des crédits demandés.

Mme Suzanne Zaslawski, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance de ce rapport. Une nouvelle route entre la rue de France et l'avenue du Technicum ? Occuper la nature par la construction d'une route à cet endroit n'est pas la solution la plus écologique : nous aurons tendance à suivre les associations environnementales qui plaident en faveur d'une renaturation complète du Bied.

Néanmoins, le groupe POP comprend la démarche, car cette route permettra à la ville du Locle de respirer. Nous sommes inondés par la circulation transfrontalière. Profiter des travaux déjà bien avancés pour la construction du tunnel est une belle opportunité, avec un système mis en place pour faciliter la suite du projet.

Par contre, nous n'avons pas très bien compris le tracé des zones de mobilités douces et pistes cyclables : on dirait qu'elles passent au milieu d'une route à forte fréquentation, et qu'il n'y a pas assez de sécurité pour cette catégorie. Pouvez-vous nous assurer que ce problème sera réglé par la suite ?

Le contournement de l'A20 pourrait améliorer la circulation. Selon l'OFROU, la réduction pourrait même aller jusqu'à 60 %, donc permettre une diminution des nuisances sonores et des émissions de gaz à effet de serre au centre-ville. Nous comprenons donc que des mesures soient mises en œuvre pour trouver des solutions.

La zone industrielle du Technicum et du Col-des-Roches va encore s'agrandir : il serait important que le plan de circulation soit adapté pour accueillir les nouvelles usines. Pour cela, l'idée de dévier les travailleurs et travailleuses de ce secteur directement vers le tunnel est idéale pour libérer la ville. La population du secteur des Jeanneret y trouvera aussi son compte en prenant directement le tunnel depuis le Col-des-Roches via la future route.

Concernant la création d'un système séparatif, une question se pose quand même : dans ce rapport, il est indiqué que : « L'évacuation des eaux claires sur le tronçon de la route à créer est prévue d'être canalisée […] puis déversée dans la rivière. » Le volume d'eau déversé en cas de fortes précipitations a-t-il été pris en compte pour anticiper les inondations ? Nous avons un très mauvais souvenir d'une tempête dans les Montagnes neuchâteloises : nous ne devons pas prendre à la légère les surprises à venir sur le plan climatique. Nous n'avons aucune maîtrise sur la météo : le Bied pourrait très bien sortir de son lit si l'eau n'est pas bien gérée en cas de crue.

Nous espérons être rassurés sur le respect de l'environnement, la sécurité des piétons et des cyclistes, et avoir l'assurance que ville retrouvera sa qualité de vie après ces travaux. Ainsi, pour toutes ces raisons, le POP acceptera majoritairement ce rapport.

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS demande au Conseil communal de retirer ce rapport et de le renvoyer en commission, en raison des nombreuses problématiques non résolues et des incohérences relevées.

1. Sécurité des piétons et des cyclistes

La sécurité des usagers de la mobilité douce reste l’une de nos principales préoccupations. Le projet actuel ne garantit pas des conditions sûres pour les piétons et les cyclistes qui devront traverser cette nouvelle route fréquentée par de nombreux pendulaires.

La traversée depuis les écoles, en particulier, soulève de sérieuses inquiétudes. Pourquoi ne pas prévoir une piste mixte continue sur l’ensemble du tracé ? Comment assurer une continuité sécurisée pour les élèves et autres usagers, si ce n’est en intégrant des infrastructures adaptées dès le départ ?

Une alternative via l'avenue du Technicum ne serait pas réaliste, et la rue de France représente un danger évident pour les cyclistes. Nous devons éviter les demi-mesures et assurer une planification sécuritaire et cohérente.

2. Impact du trafic pendulaire

Avec l'arrivée prévue de 800 nouveaux travailleurs, majoritairement des pendulaires frontaliers, cette nouvelle route risque de devenir un véritable point noir sécuritaire, surtout pour le chemin pédestre-vélo qui la traverse. Le projet actuel ne répond pas aux défis posés par cet afflux massif, et nous nous demandons si des études approfondies ont été menées pour évaluer l'impact réel sur la circulation.

La Ville doit adopter une approche proactive en partenariat avec les entreprises locales, afin de trouver des solutions de mobilité durable et éviter une surcharge du réseau routier.

3. Cohérence des infrastructures

Une planification urbaine cohérente est essentielle. Actuellement, 150 mètres de chemin longeant le Bied et menant à l'ex-Rolex restent à finaliser à l'est de cette future nouvelle route, alors que tout le reste du chemin pédestre-vélo a été pris en charge par l'OFROU. Il est primordial que la Ville ne fragmente pas davantage le projet, au risque de décrédibiliser ses décisions.

Ainsi, ce chemin doit impérativement conserver un usage mixte en le reliant à la rue de l'Hôtel-de-Ville depuis le CIFOM, afin d'assurer une continuité fonctionnelle et éviter des coupures inappropriées tout au long du Bied jusqu'au Col-des-Roches.

4. Infrastructures de transports publics

L'absence de planification des transports publics dans cette zone est une lacune préoccupante. Nous devons clairement délimiter les zones de mobilité douce et envisager des alternatives viables au trafic automobile.

Une réflexion approfondie est nécessaire pour évaluer la pertinence de solutions telles que la mise en place d'un parking d'échange au Col-des-Roches et une extension du RER jusqu'à cette zone, afin de réduire l'impact du trafic routier et favoriser les déplacements durables.

5. Mesures de sécurité routière

Des mesures de sécurité claires et concrètes doivent être mises en œuvre dès maintenant. Nous demandons, entre autres :

- L'installation d'un feu de signalisation au croisement de la route et du chemin, afin d'éviter un engorgement et des accidents.
- Une limitation de vitesse adaptée pour les vélos électriques, afin de garantir la cohabitation harmonieuse des différents usagers du chemin.
- Des précisions quant au remplacement du petit pont branlant de la rue des Fritillaires qui traverse le Bied, situé à l'ouest du futur ex-terrain de football, qui représente un risque majeur pour les usagers.
- Des garanties que la rue des Fritillaires rejoignant la rue des Jeanneret soit également en « bordiers autorisés » pour éviter le trafic pendulaire.

Faute d'aménagements adéquats, les cyclistes emprunteront inévitablement des itinéraires non adaptés, générant des risques inutiles. Il est temps d'en finir avec les solutions temporaires et d'opter pour des choix pragmatiques et durables.

Le groupe PS-VERTS estime que ce projet nécessite une révision approfondie, prenant en compte les aspects sécuritaires, environnementaux et de mobilité durable. Nous demandons

donc un renvoi en commission pour retravailler ce projet et garantir un développement urbain réfléchi et visionnaire. Si cette demande n'est pas retenue, nous prendrons nos responsabilités en refusant ce rapport.

Mme Céline Dupraz, POP :

- J'ai une question supplémentaire au Conseil communal en complément de ce qui a été dit par ma camarade : sauf erreur, le rapport ne fait pas état de subvention pour l'évacuation des eaux, et je serais intéressée de savoir si une demande peut être faite dans ce sens, conformément au règlement cantonal.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) :

- Le Conseil communal vous remercie de vos analyses, commentaires et questions. Tout d'abord, je souhaite revenir brièvement sur les enjeux de mobilité liés au contournement de la ville du Locle.

Pour un projet de plusieurs centaines de millions de francs, l'Office fédéral des routes – l'OFROU – fixe des objectifs ambitieux en matière de résultats. Dans notre cas, l'objectif est de réduire de 60 % le trafic urbain au centre-ville. Il s'agit d'une priorité incontournable pour l'OFROU, mais aussi une opportunité précieuse pour notre ville, qui aspire à se réapproprier son centre-ville, afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures doivent être mises en place. Parmi celles-ci figure la construction d'une nouvelle route dont le nom reste à définir.

S'agissant de l'impact réel de la réduction de trafic au centre-ville, une étude a été menée afin d'évaluer les flux de circulation à cet endroit. A terme, en tenant compte des entreprises et des écoles existantes, ainsi que du développement prévu du projet HDV7, de la création de nouvelles activités économiques dans la zone industrielle et d'un potentiel nouveau quartier d'habitation, nous estimons à 2'200 le nombre de déplacements quotidiens sur cette route. En comparaison, aujourd'hui, à la rue du Midi, on compte environ 5'200 déplacements. Je me permets de préciser ce nombre par rapport à la question évoquant la traversée de la route, les passages piétons : le nombre de déplacements sera donc deux fois moins élevé. Des comptages de trafic seront réalisés avant et après les travaux, afin d'ajuster, si nécessaire, les aménagements prévus.

D'un point de vue technique, cette route sera dotée d'un trottoir d'une largeur de 1,5 m, en adéquation avec sa longueur. Et même si ce n'est pas obligatoire, les bandes cyclables seront tracées sur la chaussée conformément aux normes en vigueur pour des tronçons situés en zone 30 km/h.

Il convient de préciser que cette route ne fait pas partie des itinéraires cyclables reconnus : il s'agit avant tout d'un axe de desserte pour la zone concernée, sans connexion directe avec le centre-ville. En revanche, le plan directeur partiel des mobilités – le PDPM – prévoit une piste cyclable sur la rue de France. Il est à noter que l'ajout d'une piste cyclable sur cette nouvelle route représentait un coût supplémentaire de Fr. 135'000.-.

Pour les piétons et les cyclistes à vitesse réduite, un aménagement attrayant est prévu le long du Bied. La partie de cette voie est déjà aménagée, tandis que le tronçon en direction de la ville sera réaménagé avec du remblai cette année. Toutefois, en raison de la loi sur l'espace réservé aux étendues d'eau – l'ERE – il ne sera pas possible d'y appliquer un revêtement bitumineux.

Par ailleurs, le Bied a fait l'objet d'un projet de renaturation entre le Col-des-Roches et le carrefour du parking Kenissi, ainsi que du côté ouest jusqu'à la sortie du canal.

Le raccordement final sera réalisé après l'ouverture du contournement, sous la responsabilité conjointe de l'OFROU et du SPCH.

Concernant la gestion des flux du trafic en transit et pendulaire, les spécialistes recommandent l'instauration d'une interdiction de circulation à l'exception des bus et des riverains du secteur Jeanneret-Corbusier.

Enfin, des sondages ont été effectués pour analyser la nature du terrain : il en ressort que les matériaux présents sont des remblais de type B, composés de matière inerte, telle que le verre, la terre cuite ou le carrelage. Ces matériaux pourront être évacués via la filière conventionnelle, sans nécessiter de retraitement, à l'image de ce qui a été fait pour les remblais de la rue de la Gare.

Pour information, et en conclusion, ce projet a été préavisé positivement par la Commission ATUEE.

J'en viens aux quelques questions qui sont arrivées après l'analyse que j'ai faite de vos commentaires. Concernant la question des eaux claires et des eaux usées : au niveau des calculs hydrauliques, jusqu'à présent, c'est un calcul global qui est fait, et au moment où l'on sépare les eaux claires des eaux usées, on ne va déverser qu'une partie des eaux dans le Bied. On va ainsi se retrouver normalement avec un débit plus bas. Concernant d'éventuelles subventions, elles peuvent effectivement être demandées pour la séparation des eaux.

La question des transports publics a été évoquée : la ligne de bus 342 passera par cette route, permettant de desservir en partie les usines du côté de Tudor Kenissi, et pourra remonter le long de la rue des Jeanneret. C'est cette fameuse ligne de bus, que l'on a vue récemment, qui montera jusqu'à la zone des Dolines, et qui redescendra par ce chemin.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote la **prise en considération du rapport 25-4602**, laquelle est **acceptée par 20 voix contre 10 et 10 abstentions**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de Fr. 690'000.-** pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'avenue du Technicum est **accepté par 27 voix contre 10 et 3 abstentions.**

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de Fr. 72'000.-** pour la reprise du réseau de canalisations de la nouvelle route entre la rue de France et l'avenue du Technicum est **accepté par 27 voix contre 10 et 3 abstentions.**

DU 30 JANVIER 2025

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 690'000.- pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'avenue du Technicum

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 15 janvier 2025,

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 690'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 120'000.- de recettes au titre de la subvention du projet d'agglomération RUN PA1, portant ainsi à Fr. 570'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100889/50100.00.

Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3 %.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

DU 30 JANVIER 2025

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 72'000.- pour la reprise du réseau de canalisations de la nouvelle route entre la rue de France et l'avenue du Technicum

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 15 janvier 2025,

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 72'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la reprise du réseau de canalisations de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée aux comptes:

100908.50320.00 pour les eaux usées Fr. 30'500.- HT.

100909.50320.00 pour les eaux claires Fr. 41'500.- HT.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 4 % pour les eaux usées et de 3.5 % pour les eaux claires.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

25-4701 – Rapport d'information concernant les mesures adoptées après les ateliers ReliÂges

M. Benoît Produit, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport 25-4701 du Conseil communal. Des félicitations sont de rigueur, car la première mesure mise en application est un évident succès. De plus, déduction faite des subventions cantonales, la somme à la charge de notre Commune est peu significative.

Il semble donc évident au groupe PS-VERTS que les autres points abordés dans le rapport ReliÂges devront être mis en œuvre dès que possible, avec une priorité portant sur les points suivants :

- les toilettes accueillantes,
- l'aménagement de la mobilité douce, trottoirs, bancs publics,
- les transports publics en soirée et le week-end.

Une première question : pourquoi attendre pour mettre en œuvre tous ces beaux projets ? La discussion du groupe PS-VERTS s'est attardée sur la directive donnée par le Conseil communal de « taire » ce qui était dit dans les commissions. Ce devoir de secret rend extrêmement difficile la communication et nous paraît étrange. Il y a donc des secrets d'Etat à la Commune du Locle : quels sont-ils ? Une invasion d'aliens est-elle prévue ? Des déchets atomiques sont-ils dissimulés sous notre bel Hôtel de Ville ? Ou pire encore ?

Nous pensons que chacun, ici, comprend qu'il n'est pas recommandable de *youtuber* nos échanges à tout va, d'étaler nos divergences sur la place publique ou de parler fort au Café du Marché. Nous demandons donc au Conseil communal de revenir sur son exigence farfelue et de faire un peu plus confiance aux représentants du peuple en transmettant l'intégralité des documents concernant ReliÂges aux conseillers généraux.

La deuxième question : quel est ce *binz* de secret, et où sont les documents complets ?

Mais revenons-en à notre vrai sujet. Nos aînés se sont sentis entendus, compris, soutenus. C'est magnifique. Maintenant que le Conseil communal sait comment faire pour que toute une couche de la population de la commune se sente bien, reproduisons cette logique à l'infini, afin de l'étendre à chaque couche de la population. Adaptons cette méthode pour que la faune et la flore se portent mieux, pour que les industries soient heureuses et améliorent de bon cœur les conditions de travail, et pour que les employés communaux se sentent fiers de leur patrie, aient du plaisir à venir travailler le lundi matin, et qu'ils se sentent entendus, compris et soutenus.

La majorité des membres du groupe PS-VERTS voteront favorablement, car ils sont satisfaits du travail exécuté.

Mme Anne-Lise Debets, POP :

- Le rapport présenté aujourd'hui revient sur les ateliers ReliÂges, qui ont permis de donner la parole aux aîné·e·s et d'identifier des pistes pour améliorer leur quotidien. Nous remercions l'auteur de ce rapport. Il souligne, entre autres, que rien que le fait d'organiser ces échanges a contribué à rompre l'isolement social. C'est une constatation intéressante, mais qui nous rappelle surtout une évidence : le lien social ne se décrète pas, il se construit, à travers des espaces, des services et des engagements concrets.

Les ateliers ont mis en lumière des aspects positifs, comme la richesse culturelle et la convivialité de notre ville. Mais ils ont aussi pointé des freins majeurs, notamment des difficultés de mobilité et d'accessibilité – qui compliquent la vie quotidienne des aîné·e·s – et le manque d'espaces dédiés au lien social, alors que le besoin de se retrouver a été clairement exprimé.

Face à cela, les mesures retenues apportent quelques réponses, mais restent partielles. L'atelier sur le numérique, les toilettes accueillantes et l'atelier de marche sont des initiatives intéressantes. Ou encore le potentiel projet Win3 ou le mobilier adapté au sein de la piscine, comme nous venons de l'apprendre ce soir. Néanmoins, toutes ces propositions ne suffisent pas à traiter les problèmes prioritaires soulevés.

La mobilité, en particulier, mériterait une action plus immédiate. Le rapport mentionne qu'elle sera intégrée au plan d'aménagement local. Toutefois, sans échéancier ni engagement clair, cela ne donne pas de garantie sur un changement à court terme. Pourtant, des solutions existeraient : améliorer la desserte des transports publics, faciliter les déplacements vers les infrastructures essentielles, ou encore mettre en place un service de transport solidaire. Ce sont des mesures pour la plupart simples et accessibles, qui répondraient directement aux difficultés relevées lors des ateliers. Peut-être ces mesures sont-elles effectivement prévues dans le PAL : dans ce cas, nous remercions par avance le Conseil communal pour la mise à disposition de ces informations. Je précise que nous ne les attendons pas ce soir, car je n'ai pas pu envoyer toutes ces questions en amont et je m'en excuse.

Un autre point crucial concerne les lieux de rencontre et d'échange. Les participant·e·s ont exprimé un besoin clair : disposer d'un espace pour se retrouver, partager des moments conviviaux et organiser des activités. Cette demande n'a pas été clairement retenue dans les mesures concrètes, alors qu'au vu des salles à disposition de la Commune, elle serait facile à mettre en place et aurait un impact immédiat sur la lutte contre l'isolement social.

Nous espérons que ces préoccupations ne seront pas oubliées dans les discussions à venir et que les questions suivantes seront prises en compte :

- Quel calendrier concret pour améliorer la mobilité des seniors ?
- Pourquoi ne pas prévoir un local dédié aux rencontres et aux activités ?
- Comment s'assurer que les besoins exprimés lors des ateliers seront suivis d'actions concrètes ?

Nous remercions celles et ceux qui ont participé à ces ateliers, et espérons que leur parole se traduira en engagements concrets dans notre politique communale à venir. Ces échanges ont permis de mettre en lumière des attentes claires. Il serait regrettable que cet exercice participatif ne reste qu'un constat sans suite : cela se transformerait alors en une malheureuse participation alibi. Nous souhaiterions donc voir ces questions discutées et intégrées dans les futures décisions communales.

Nous remercions les personnes initiatrices de ces ateliers et autrices de ce rapport. Néanmoins, le groupe POP restera attentif aux suites données à ce travail, car améliorer la qualité de vie de nos aîné·e·s ne doit pas être un engagement théorique, mais bien une priorité concrète.

Mme Dominique Breguet, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a accueilli ce rapport de manière très positive, et avec plaisir. L'ensemble de ses membres salue cette initiative et remercie le Conseil communal de l'attention portée à nos aînés.

Toutefois, concernant la couverture médicale – on parle bien du nombre de médecins – le groupe PLR-VL se demande ce qu'il advient du projet du groupe Volta de s'installer au Locle, depuis que la presse a relayé son rachat par le RHNe.

Toujours concernant cette couverture médicale, notre groupe se demande si la commission « Bellevue 40 » pourrait être incluse dans la recherche de médecins qui souhaiteraient venir s'installer dans notre commune.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Je veux remercier le Canton – le Service de la santé – qui, par l'intermédiaire de la CDC-Santé, a fait la proposition à la Commune du Locle de participer à ces ateliers ReliÂges.

Plusieurs communes ont déjà participé à ces ateliers, et ceux du Locle ont accueilli beaucoup de participants. Par rapport à la moyenne cantonale, il y a vraiment eu une très forte fréquentation. Nous avons organisé un atelier au Locle et un atelier aux Brenets, et les personnes étaient extrêmement contentes que, pour une fois, la Commune s'enquière des besoins pour améliorer le quotidien des personnes de plus de 70 ans.

Nous avions limité la participation aux personnes de plus de 70 ans, sinon les participants auraient été trop nombreux, et nous n'avions pas la capacité au niveau des salles et des ressources en matière d'accueil pour recevoir davantage de monde. Au total, ce sont environ 100 personnes qui ont participé. Cela a vraiment été un moment chaleureux, où un lien social s'est créé entre les participants à ces ateliers.

Une mesure a déjà été mise en place : deux cours ont déjà été donnés pour permettre aux personnes âgées de mieux utiliser leur smartphone. Ces cours ont beaucoup de succès, et font plus que le plein : il est normalement prévu entre 4 et 8 personnes, et je crois qu'ils ont accueilli entre 9 et 11 personnes à chaque fois. Ces formations ont donc eu énormément de succès. Je crois que les prochains cours sont complets.

S'agissant de la prochaine mesure, nous allons essayer de la mettre en place en collaboration avec d'autres communes : c'est la mesure « Ici, toilettes accueillantes ». Elle demandera une collaboration avec les restaurants, bars et magasins, qui mettront leurs toilettes à disposition de toutes les personnes qui voudront les utiliser, sans nécessairement consommer dans l'établissement.

Concernant les espaces pour développer les liens sociaux, c'est effectivement une chose qui a été fortement demandée, en particulier par les Loclois, et même par quelques Brenassiers. Nous avions commencé à y réfléchir au sein du Conseil communal, mais il faudra un peu de temps pour mettre en place cette mesure au Locle, par manque de locaux appartenant à la Commune.

Par contre, aux Brenets, nous réfléchissons à l'utilisation de l'ancienne salle de l'administration communale. Nous commençons à y réfléchir et n'avons donc pas encore de projet pour l'instant, mais nous nous orientons vers cette solution. Nous prenons donc déjà la mesure, mais sa mise en place est encore loin.

Au niveau du catalogue des mesures proposées, nous avons travaillé en collaboration avec Objectif:ne, qui a établi un rapport, lequel n'a effectivement pas été joint à celui du Conseil communal. Le Conseil communal fera en sorte que vous puissiez y accéder, ce n'est pas un document confidentiel. Les mesures proposées dans ce rapport sont ambitieuses, le catalogue est important. Pour les mettre en place, il faudra effectivement des moyens financiers, et cela dépendra donc des finances ces prochaines années. Néanmoins, nous espérons qu'une ou plusieurs mesures par année pourront être mises en place.

S’agissant du projet Volta, nous avons rencontré le RHNe – lequel, comme vous le savez, a pris des parts importantes dans le groupe Volta – mais ils ont abandonné le projet de cabinet de groupe, tel que cela avait été proposé à l’époque.

J’espère qu’un nouveau projet renaîtra d’ici quelque temps. Toutefois, comme ils connaissent actuellement des soucis d’ordre financier, ils n’envisagent pas de projet de cabinet de groupe ces prochaines années. Il faudra peut-être que l’on travaille autrement.

Concernant la Fondation Bellevue 40, il est vrai que cela pourrait être un objectif. Il faudra que nous parlions avec elle de la perspective de favoriser l’implantation de médecins avec l’aide des fonds de la fondation qui sont encore importants. C’est vrai que la demande est forte : d’ici quelques années, un bon nombre de médecins traitants seront à la retraite. D’ici 5 ans, ce sera un grand souci, et nous en sommes conscients. Nous essayons de trouver des solutions. Nous en avons parlé avec le RHNe lors de notre dernière rencontre. Cependant, comme beaucoup de villes dans la région, ou en Suisse – et même en Europe – la solution n’est pas facile à trouver. Mais nous allons y travailler.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, rappelle que les rapports d’information présentés par le Conseil communal ne font l’objet d’aucun vote.

25-601 – Interpellation de Mme Corine Bolay Mercier et Mme Yasmina Produit, MM. Gérard Santschi, Benoît Produit, David Taillard, Joël Galvani, Cyril Tissot (PS-VERTS) : « Formation pour le personnel communal pour une administration ouverte à la diversité ? »

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Garantir à tous un accès équitable aux services de l'administration, indépendamment du sexe, de la nationalité, de l'appartenance culturelle ou ethnique, de l'orientation sexuelle, du statut socio-économique, de la langue, de l'âge, du mode de vie ou de la présence d'un handicap constitue une mission essentielle étatique, et aussi pour le bien-vivre ensemble.

C'est à ce titre que l'administration cantonale a suivi une formation – il est vrai en ligne – qui était obligatoire, et qui s'appelait « Administration égalitaire et ouverte à la diversité ».

Nous ne disons pas qu'il faut *reprendre* cette formation, mais celle-ci avait, en tout cas, le mérite de mettre en avant de nouveaux principes de travail ou d'accentuer des principes de travail non discriminants, et de rappeler que, dans le canton de Neuchâtel, il y a un Bureau de signalement pour actes racistes, violents ou discriminatoires de la fonction publique.

Ainsi, nous savons tous malheureusement que les actes racistes existent, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, mais aussi dans les administrations, parfois sans s'en rendre compte. Nous nous demandions donc quel type de formation, ici au Locle, était donnée au personnel communal. Pas seulement par rapport aux citoyens, mais également à l'interne, car nous savons qu'il y a aussi, parfois, des paroles désobligeantes.

Ainsi, nous souhaiterions savoir si le Conseil communal va mettre – ou a déjà mis – sur pied des formations pour sensibiliser l'administration communale sur ces points.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Le Conseil communal remercie le groupe PS-VERTS pour le dépôt de cette interpellation, qui est l'occasion, en effet, de parler de ce sujet.

Pour répondre aux interrogations soulevées dans le cadre de cette interpellation, nous nous sommes approchés de l'Etat et du Service de la cohésion multiculturelle, pour bien comprendre l'étendue de la formation, qui a été proposée en 2024 au personnel de l'Etat via un cours en ligne.

Cette démarche est intéressante, plus particulièrement pour le personnel des services en lien direct avec les administrés, notamment via différents services à la population, comme – sans être exhaustif – l'Etat civil, le Guichet social régional ou le Contrôle des habitants.

Nous avons bien compris que l'Etat de Neuchâtel a soumis l'ensemble de son personnel à cette formation, y compris les collaborateurs qui n'ont pas de lien direct avec des administrés, ce qui est un aspect intéressant.

Comme vous le savez, la Ville du Locle mène une politique du personnel axée sur la formation continue. Nous menons actuellement un cursus de formation basé sur le bien-être des collaboratrices et des collaborateurs, notamment en proposant des formations et des ateliers, certes facultatifs. Les formations sont comptées comme temps de travail ; par contre, certains ateliers, qui ont lieu sur la pause de midi ou en fin de journée, ne le sont pas. Ce projet, dont nous avons aussi eu l'occasion de parler ensemble à diverses reprises, est intitulé « Mes ressources ».

Il propose un panel d'éléments permettant à nos collaboratrices et collaborateurs d'acquérir des outils, qui vont du lâcher-prise à la priorisation des tâches, en passant par des activités plus personnelles – basées, par exemple, sur le sommeil, la nutrition, le sport, etc., pour rester en forme – ceci afin de leur permettre d'alléger la charge mentale et/ou physique des différentes fonctions de l'administration communale.

Avant ce round de formation, et pour faire suite à un épisode de violence d'un administré à l'un de nos guichets, nous avions introduit une procédure permettant de protéger les employés lors de violences ou menaces. C'est un premier volet. Avec cette procédure, nous avons mis en place une formation complète que les employés peuvent suivre : elle n'est pas obligatoire.

Certains services sont encore aujourd'hui en cours de formation. Celle-ci traite des risques liés à la violence envers les collaboratrices et collaborateurs principalement, mais elle a également permis d'inverser la perspective, en les sensibilisant à *leurs* comportements, qui peuvent parfois s'avérer discriminatoires envers des collègues ou des administrés. Cette démarche a permis de faire prendre conscience à chacune et chacun que certains comportements, en apparence *normaux* – ou « bénins » – peuvent être discriminatoires.

Nous analysons aujourd'hui la possibilité de profiter de la formation mise sur pied par l'Etat. Nous avons eu un contact étroit avec le Service de la cohésion multiculturelle, qui nous a transmis toutes les informations en lien avec cette formation. Une fois que le projet « Mes ressources » sera terminé, nous étudierons la possibilité de faire bénéficier notre personnel de cette formation.

Finalement, j'ai aussi envie de vous donner une information : le Conseil communal – par une délégation composée du vice-président, Michaël Berly, et de moi-même – a rencontré dernièrement la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes – la FéNeCi – avec laquelle nous avons eu une solide discussion, et avons, entre autres, abordé la question de la diversité au sein de l'administration. Aujourd'hui, c'est un élément qui est pris au sérieux par l'Exécutif, et nous allons entreprendre des réflexions à ce sujet. Nous remercions le groupe PS-VERTS de nous avoir apporté une petite lumière sur cette formation de l'Etat, dont nous n'avions pas connaissance avant cette interpellation. Nous analysons donc la situation et proposerons probablement cette formation à nos collaborateurs.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Je remercie le Conseil communal de la réponse. J'ai l'impression que la formation qui est proposée en formation continue ne correspond pas tout à fait à ce qui est demandé. Mais j'entends que le Conseil communal va étudier la possibilité de profiter de cette formation du COSM, et qu'une délégation a rencontré la FéNeCi. Je pense que c'est sur des bons rails et je remercie encore le Conseil communal de sa réponse.

25-602 – Interpellation de M. Gaëtan Dubois, Mmes Dominique Breguet, Evelyne von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, François Chopard, Vincenzo Trugli, Nicolas Aubert, François Schaffner, Théo Dänzer, Gaffiot Gabriel (PLR-VL) : « La stratégie de communication envers la population »

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL avait déjà relevé en Commission financière, lors du budget 2025, une augmentation de Fr. 42'200.- pour des publications dans le journal *Le Ô*, alors que la Commune édite déjà son propre journal, *Le Trait d'Union*, avec un budget de Fr. 54'000.-.

Le Conseil communal avait alors répondu que des réflexions devaient être menées sur l'avenir de ces dépenses. Le groupe PLR-VL en serait resté là, mais c'était sans compter le petit flyer que nous avons tous reçu ce mois de janvier concernant les cours sur les smartphones en lien avec le rapport précédent.

Nous ne remettons pas en cause ces cours et les montants qui ont été accordés, mais nous nous demandons pourquoi – alors que nous avons des budgets d'annonces de près de Fr. 100'000.- – on doit envoyer un flyer en tout-ménage à toute la population. Cela semble quelque peu une mauvaise opération, tant financière qu'écologique, car une annonce dans *Le Ô*, par exemple, aussi distribué en tout-ménage, aurait eu le même impact sans dépense ni impression supplémentaire.

De ce petit constat, nous avons donc préparé cette intervention un peu plus générale pour demander au Conseil communal sa stratégie de communication destinée à la population. S'il n'en possède pas, nous l'invitons vivement à se doter d'une telle stratégie pour éviter le cas de figure que je viens de décrire. S'il en possède une, je serais intéressé à connaître l'idée qui se trouve derrière cet envoi.

Quoi qu'il en soit, je profite de mon intervention pour saluer le travail effectué sur les réseaux sociaux, qui présente un super rendu. En parlant de réseaux sociaux et de site web, il va de soi que nous nous attendons à ce que toutes les informations soient consultables sur smartphone ou sur tablette, ce qui est le cas pour les réseaux sociaux et le site web. Toutefois, si vous voulez un exemple de ce qu'il ne faut pas faire, je vous invite à consulter ECHO sur votre smartphone. Mais c'est un autre sujet et cela pourrait peut-être faire l'objet d'une interpellation interpartis.

Je remercie le Conseil communal de sa réponse concernant la stratégie de communication destinée à la population.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion (DEJSP) :

- Le Conseil communal remercie le groupe PLR-VL du dépôt de cette interpellation concernant la stratégie de communication envers la population.

Tout d'abord, permettez-moi de commencer par la fin, en répondant par l'affirmative à votre question de savoir si le Conseil communal possède une stratégie de communication. L'objectif d'une bonne communication – qui va de pair avec la promotion, d'ailleurs – est de pouvoir toucher un maximum de personnes et, par conséquent, de pouvoir communiquer avec différents moyens et canaux pour atteindre ce but, cela avec dynamisme et cohérence. Il est donc primordial, pour avoir un bon impact, de pouvoir être présent sur différents supports, qu'ils soient numériques ou physiques, en privilégiant toutefois l'aspect numérique. D'autre part, en fonction des informations à transmettre, les créneaux de diffusion ne sont pas forcément les mêmes.

Revenons sur les différents moyens de transmission mis en place par la Ville du Locle. Pour tout ce qui concerne les actualités, événements ponctuels, communiqués de presse, les moyens de diffusion sont le site internet, les réseaux sociaux et NEMO News.

Pour les agendas hebdomadaires de manifestations, promotion de diverses manifestations, informations pratiques, ce sont le site internet et les réseaux sociaux. A ce sujet, je suis heureux que vous ayez remarqué le renforcement de cette communication au travers de nos réseaux sociaux. Nous avons effectivement engagé une chargée de communication à 40 % depuis le mois de septembre 2024. Elle vient remplacer un poste qui existait à 30 % : à la suite d'une rocade, la personne qui l'occupait est partie à la Chancellerie, mais nous avons quand même renforcé de 10 % ce poste-là. Je suis heureux d'entendre des retours positifs au niveau de la ville par rapport à la communication sur les réseaux sociaux.

Pour le développement de l'information ou de sujets spécifiques, nous avons profité d'un partenariat avec le journal *Le Ô*. C'était une décision du Conseil communal. Nous avons encore validé ce partenariat pour cette année : il s'agit d'une communication une fois par mois environ, pour laquelle nous bénéficions d'une page complète, d'une demi-page de pub et d'un édito du Conseil communal.

En 2025, toutes les éditions du journal *Le Ô* seront distribuées dans les boîtes aux lettres au Locle, ce qui est aussi nouveau. L'édition spéciale pour Le Locle se retrouvera donc une douzaine de fois. Dans la deuxième partie de l'année, le Conseil communal fera un bilan pour décider de la poursuite ou non de ce partenariat, comme cela a été dit en Commission financière. Cela permet aussi d'apporter un soutien au journal *Le Ô,* qui comptait aussi sur l'année 2025 pour être « rentable » et pouvoir continuer.

Le Trait d'Union publie plutôt des retours sur les événements et manifestations importants qui font la vie et le dynamisme de notre ville. Il s'agit donc du développement de différents sujets, qui peuvent être un peu plus approfondis, avec des interviews, des promotions des sociétés locales, de nos commerçants, des reportages et la mise en valeur de nos activités, de même que de notre nature environnante.

Il y a quelques années, nous avions davantage de publications : il y avait jusqu'à quatre éditions par année. Cela fait déjà quelques années – peut-être 3 ou 4 ans – que nous avons un peu diminué pour ne réaliser plus que deux éditions annuelles. *Le Trait d'Union* est distribué dans tous les ménages de la ville du Locle.

Un autre avantage du *Trait d'Union*, c'est qu'il reste à disposition des touristes et de la population durant plusieurs mois sur nos présentoirs, ce qui permet une durabilité des informations. Il est également transmis aux nouveaux arrivants lors de leur accueil.

Je rebondis aussi sur la remarque concernant ECHO, le portail utilisé par votre Autorité : il est développé par le Canton, ce n'est pas le Service de la promotion qui peut s'occuper de son développement. C'est une solution qui nous a été apportée par le Canton.

Un autre moyen de communication est mentionné dans votre interpellation pour les vœux de fin d'année de la part du Conseil communal. Il s'agit d'une opération qui est un peu à classer à part. Il ne s'agit pas d'une communication telle que nous l'imaginons habituellement : elle permet un contact direct et personnalisé avec la population pour lui souhaiter le meilleur pour l'année à venir. C'est une démarche très appréciée des Loclois·e·s, et qui rapproche les autorités de la population. L'envoi est personnalisé, raison pour laquelle le courrier est nominatif et pas sous forme de circulaire.

Je reviens sur le point qui a conduit au dépôt de cette interpellation, c'est-à-dire les flyers. Contrairement à ce qui est évoqué dans l'interpellation, nous ne faisons pas d'envoi périodique. Nous n'envoyons jamais de flyers en tous-ménages, sauf l'exception que vous avez mentionnée : un flyer a été envoyé en janvier de cette année concernant les cours

d'apprivoisement des smartphones. Mais ce n'est pas dans la politique du Conseil communal de reproduire cela à l'avenir.

En conclusion, pour pouvoir toucher et concerner un maximum de personnes, une communication crédible doit se faire sur différents canaux. Il faut également être conscient que tout le monde ne suit pas l'actualité sur une tablette ou un smartphone. Pourtant, on le voit, la grande partie de notre communication se fait à travers les médias et outils numériques.

A ce sujet, et pour terminer, je dirai que le Conseil communal va entamer une réflexion avec le nouveau responsable du Service promotion et communication pour moderniser notre site internet. Ce sont des réflexions que nous allons entamer tout prochainement.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Je suis heureux de savoir que c'est l'exception qui confirme la règle, donc je suis satisfait, merci.

PAUSE DE 10 MINUTES.

25-801 – Projet d'arrêté de M. Vivian Bologna et Mme Anne Reichen, M. Cyprien Baba (POP) : « Création d'une commission de ressources humaines, chargée d'exercer la haute surveillance sur la gestion du personnel par le Conseil communal et les services communaux, notamment concernant les procédures à mettre en place pour prévenir et résoudre les conflits internes »

M. Vivian Bologna, POP :

- Avant toute chose, il est important de rappeler le contexte dans lequel a germé ce projet d'arrêté. Les trop nombreuses situations conflictuelles qui arrivent à nos oreilles depuis quelques mois ont de quoi nous inquiéter. Nous avons déjà eu l'occasion de les évoquer ces derniers mois : des tensions aiguës dans divers services dont les médias se font l'écho avec, dans certains cas, des affaires qui se règlent en justice, des employé·e·s qui craignent pour leur emploi en voyant qu'il est possible de se faire licencier après plus de 25 ans de bons et loyaux services, des personnes en arrêt maladie en raison des conditions de travail.

L'employeur a un devoir de protection de la santé, le devoir de mettre en place un climat bienveillant. A la lumière de ce que l'on entend et qui fait jaser dans notre commune, dans les commerces comme dans les bistrots, force est de constater que quelque chose ne tourne pas rond.

La prévention de la santé semble donc être la grande oubliée de la politique des ressources humaines. Il faut remettre l'humain au cœur de la politique du personnel. Il y a de la souffrance au sein de plusieurs services, et l'on a l'impression que l'écoute nécessaire n'est pas à la hauteur.

La gestion des conflits et leur prévention semblent être lacunaires. Quels sont les outils qu'utilise la Commune pour gérer les conflits en amont, pour traiter le mal à la racine ? Que fait notre Service des ressources humaines pour diagnostiquer les problèmes rapidement et les résoudre de manière rapide ?

La Commune promeut-elle les médiations de manière active ? La formation continue – notamment des cadres – est-elle une priorité ? Dans le cadre du conflit du Service social, des médiations ont été proposées, mais les employé·e·s devaient en partie y prendre part sur leur temps libre. Dans la même veine, on propose des ateliers d'automassage ou des tests d'intelligence émotionnelle, à la charge des employé·e·s… pour la modique somme de Fr. 300.-.

Notre projet d'arrêté a donc pour intention d'observer si les outils mis en place pour la gestion et la prévention des conflits sont efficaces. Si nous avons à cœur de protéger au mieux les travailleurs et travailleuses, il s'agit aussi de ne pas minimiser, voire banaliser, les aspects financiers.

L'absentéisme, le roulement élevé du personnel – par la recherche de nouveaux collaborateurs et la perte de savoir-faire – et les conflits d'ordre juridique ont des coûts faramineux pour la collectivité publique.

Nous sommes convaincus qu'il est possible de désamorcer les conflits en amont, sans que les escalades augmentent. La judiciarisation des conflits dans notre société ne saurait, à elle seule, expliquer ce regain de conflits. Jusqu'à présent, les réponses de l'Exécutif ont laissé un goût amer, donnant l'impression que tout était sous contrôle : circulez, il n'y a rien à voir.

Nous sommes convaincus qu'une commission RH serait l'outil idéal. A défaut, nous nous rabattrons sur les séances en Commission financière, laquelle ressemble parfois à une commission de gestion.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Je commencerai mon intervention par dire que le Conseil communal est surpris de la teneur de ce projet d'arrêté pour plusieurs raisons. Nous souhaitons également préciser qu'il s'agit aujourd'hui ici d'un cas particulier, qui n'est pas clairement défini dans notre règlement général. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal se permet d'intervenir maintenant en accord avec la présidente du Conseil général.

Ce projet d'arrêté est clairement irrecevable aux yeux du Conseil communal, qui a pris l'avis de l'autorité supérieure, le Service des communes. Ce dernier a confirmé l'analyse juridique menée par la Chancellerie et le Service juridique de la Ville.

Le Service des communes nous a préconisé de faire voter le Conseil général sur la recevabilité de ce texte. Le Conseil communal aimerait préciser d'emblée que nous parlons ici de la *forme,* du projet d'arrêté. Nous ne parlons pas du fond, des questions RH qui ont été soulevées par le préopinant du POP. Des questions RH que le Conseil communal est prêt à partager dans les règles avec les commissions qui existent aujourd'hui. Et pourquoi pas créer une commission de gestion, transformer la Commission financière en *Commision de gestion et des finances*, qui pourrait lui donner certaines prérogatives dans le respect du cadre légal ? Mais c'est une autre question.

Premièrement, le projet d'arrêté qui vous est soumis ce soir excède largement les compétences du Conseil général et viole l'art. 25, ch. 5 de la loi sur les communes. Selon cette loi, le Conseil général n'est compétent en matière de ressources humaines que pour les let. b) et c) du chiffre 5, soit :

« **Art. 25** Le Conseil général a les attributions suivantes :

[…]

5. Il délibère et vote sur toutes les propositions qui lui sont faites et qui se rapportent :

[…]

b) aux traitements des fonctionnaires, employés et agents communaux ;

c) à la création de nouveaux emplois ;

[…] »

Deuxièmement, ce projet d'arrêté porte atteinte aux prérogatives du Conseil communal et viole l'art. 30, ch. 4 de la loi sur les communes :

« **Art. 30** Le Conseil communal exerce, dans les limites des lois, des décisions du Conseil général et du budget, les attributions suivantes :

[…]

4. Il nomme et révoque :

a) l'officier de l'état civil […] ;

b) […], l'administrateur communal ;

c) […], le préposé à la police des habitants […] ;

d) tous les agents et employés de l'administration. »

D'autre part, en droit communal, ce projet d'arrêté viole plusieurs dispositions légales, notamment les art. 36 et 92 du règlement général, ainsi que l'art. 5 du Statut du personnel communal.

Il faudrait donc d'abord modifier ces articles et toute autre disposition utile avant de pouvoir envisager la création d'une telle commission. Par ailleurs, le règlement général devrait, en réalité, fixer clairement les tâches, attributions et prérogatives légales de chaque commission : à ce niveau-là, notre règlement général présente une lacune.

Ce projet d'arrêté, dans son art. 2, semble violer également les prérogatives du Conseil général, puisqu'il prévoit de déléguer à la Commission législative la compétence pour définir les prérogatives et le fonctionnement de la commission des ressources humaines, ainsi que le nombre de membres qui la composent. Une telle délégation ou « confiscation » des compétences du Conseil général nous paraît illicite, car contraire à l'art. 100 du règlement général.

En outre, la séparation des pouvoirs est un pilier fondamental de nos institutions, et l'on assiste ici clairement à une atteinte de ce principe. Dans tous les cas, avec le titre du projet d'arrêté. Dans ce sens, il est du devoir de l'Autorité exécutive d'avertir le Législatif de ce précédent.

En 2023 – en retournant dans les procès-verbaux du Conseil général – lors d'un débat autour d'un projet d'arrêté, qui avait été passablement discuté, le porte-parole du POP mentionnait, je cite : « [Le Service des communes] est pour le moins critique, notamment parce qu'il n'existe quasiment aucune commune romande qui s'intègre de la sorte dans les prérogatives du Conseil communal. Voulons-nous attaquer un principe fondamental de notre démocratie : la séparation des pouvoirs ? » Le rapporteur popiste poursuivait ainsi : « Il y a [quelques mois], le PLR avait déjà déposé, puis retiré, un projet d'arrêté qui n'avait pas de base légale et qui aurait mis quasiment le Conseil communal sous tutelle. »

Ce projet d'arrêté aurait pu être retiré par ses auteurs, comme cela avait été le cas en 2021 par le PLR, qui avait fait preuve d'une certaine responsabilité lorsque la Chancellerie et le Service des communes avaient jugé un projet d'arrêté sans base légale. Aujourd'hui, nous avons bien compris que le POP a décidé de maintenir son texte, bravant ainsi l'avis juridique de la Chancellerie.

Finalement, est-ce que le groupe POP souhaite mettre sur pied une locloiserie – avec une ingérence du Législatif dans les compétences de l'Exécutif – qui n'existe pas ailleurs et qui n'a aucune chance d'obtenir la sanction du Conseil d'Etat ?

Ainsi, le Conseil communal demande au Conseil général, et – j'insiste bien – sur recommandation du Service des communes, de voter ce soir sur la recevabilité de ce projet. Nous vous invitons à dire NON à la recevabilité de ce projet d'arrêté.

Je le redis encore une fois : cela ne signifie pas que le Conseil communal est opposé à l'idée de mettre sur pied une commission de gestion. Mais dans le respect des bases légales et des compétences de chacun, ce que semble ne pas permettre le titre et le contenu du projet d'arrêté.

Cette question pourra bien sûr être abordée dans le cadre des travaux actuels de la Commission législative, qui planche sur un toilettage ou une adaptation du règlement général de notre commune. En effet, nous constatons ce soir qu'il y a du travail pour adapter ce règlement général qui commence aussi à quelque peu vieillir.

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- Je comprends tout à fait ce qui vient d'être dit par le Conseil communal sur la recevabilité. Ceci dit, je regrette que, en tant que membres du Législatif, nous n'ayons pas eu accès à ces

interrogations. En effet, dans les groupes, sans être juristes, nous nous sommes aussi posés passablement de questions et nous les découvrons maintenant en termes de droit.

Cela étant, la préoccupation de ceux qui ont déposé cet arrêté est légitime. Les scandales répétitifs qui sont régulièrement ressortis dans les médias font que la Commune a un certain déficit de crédibilité sur ses Ressources humaines.

Vous comprendrez que je n'utilise dorénavant plus le mot ressources humaines, mais bien « Service des employés du service politique du personnel ». Dans tous les cas, le groupe PS-VERTS refusera effectivement cet arrêté, non pas parce qu'il estime que les interrogations qui se trouvent derrière cet arrêté ne sont pas légitimes, mais parce que l'outil n'est pas approprié.

Actuellement, cet outil pourrait laisser imaginer aux collaborateurs que cette commission aurait la baguette magique. L'ensemble des membres de l'Exécutif, tout comme le Législatif, savent qu'il n'en est rien quand on parle de politique/climat de travail.

En décembre dernier, l'Exécutif a même reconnu qu'un toilettage était effectivement nécessaire, que les réglementations du règlement d'application de 2012 n'étaient plus forcément adaptées aux nouvelles définitions de 2024.

Pour l'ensemble du groupe PS-VERTS, il est important de trouver un outil adéquat pour résoudre le problème de fond de la gestion du personnel. Nous sommes en droit de demander au Conseil communal de travailler à la résolution de l'ensemble de ces problèmes.

Le groupe PS-VERTS soutiendra – et demande à tout le monde de soutenir – les idées qui pourront adapter notre commune non seulement au XXI^{e} siècle, mais aussi aux réglementations et législations qui existent en 2025.

En conclusion, l'ensemble du groupe appelle tout le monde à ne pas faire de chasse aux sorcières chez les uns et les autres, à ne pas chercher de coupable, mais bien à une amélioration concrète pour l'avenir, et à profiter des erreurs passées pour les transformer en outils portés vers l'avenir et constructifs.

Nous avons trop souvent vu, dans la Commune, le Législatif vouloir intervenir dans les discussions dans cet hémicycle – nous nous sommes d'ailleurs fait *retoquer* en nous disant que c'était confidentiel et ce que l'on devait respecter – et nous avons vu aussi, par le passé, les exécutifs vouloir adopter une vision politique du personnel à court terme, sans vrai déploiement.

Nous sommes heureux, au vu des interventions précédentes, de voir que le Conseil communal travaille déjà à des outils pour l'amélioration des conditions de travail et le bien-être des salariés. Le groupe encourage toutes les bonnes volontés, membres de l'Exécutif ou du Législatif, à soutenir toute initiative en faveur d'un environnement de travail serein, constructif, inclusif et respectueux.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Ce projet d'arrêté constitue un fourre-tout et cela interroge quelque peu sur le fonctionnement de cette institution.

Le groupe PLR-VL avait aussi déposé un projet d'arrêté qui avait été jugé irrecevable. D'ailleurs, la Chancellerie avait contacté le groupe et nous l'avions retiré en début de séance.

Le groupe POP n'a pas joué le jeu, et cela pose la question de savoir si notre règlement général est toujours adapté. Il avait été fait mention, lors des précédents projets d'arrêté, de faire un passage en commission avant de passer au Conseil général.

Néanmoins, je vois que la Commission législative n'a pas encore planché sur ce sujet, et je pense que cela devient une priorité.

Nous sommes aussi un petit peu surpris du maintien de ce projet d'arrêté par le groupe POP, car, lorsque nous avions déposé notre projet d'arrêté sur la rocade des dicastères, le Service des communes avait émis une retenue. Il n'avait pas donné d'avis contraire, mais avait émis une retenue. Le POP avait dit alors qu'il fallait faire confiance, écouter le Service des communes. Le POP ne s'est pas teint les cheveux en orange, mais, apparemment, on écoute les autorités seulement quand cela nous arrange…

Par rapport à la forme, beaucoup de choses ont été dites, je ne vais donc pas revenir sur la question de la forme. Je constate juste que la gauche ne s'indignait pas beaucoup quand c'était l'affaire Dupraz, et l'on rencontrait les mêmes problèmes qu'actuellement. Je suis content que maintenant la gauche s'en préoccupe.

Il est clair que le groupe PLR-VL refusera l'entrée en matière de ce projet d'arrêté. Il demande une révision expresse du règlement général, qui, malheureusement, comporte beaucoup de lacunes malgré son toilettage récent.

M. Vivian Bologna, POP :

- C'est vrai que l'on parle beaucoup de la forme, et le Conseil communal a soigneusement évité de parler du fond, même si nous avons pu apercevoir une ouverture dans le sens de régler les problèmes que nous avons soulevés.

L'unique raison pour laquelle nous avons maintenu ce projet d'arrêté malgré l'avis de la Chancellerie et du Service des communes, c'est justement pour en parler. Encore ce matin, j'ai croisé du monde en ville et l'on m'a parlé de ce projet d'arrêté, en disant qu'il fallait effectivement en parler, que quelque chose clochait au niveau du Service des ressources humaines. Et c'est l'unique raison pour laquelle nous avons maintenu ce projet d'arrêté ce soir. Il fallait aussi que nous parlions du fond. Cela peut déranger, on peut trouver cela irrespectueux par rapport aux institutions, on peut penser différentes choses. Il n'empêche que nous n'avons pas triché. C'était une possibilité de le maintenir à l'ordre du jour et de laisser notre Autorité juger s'il était recevable ou non.

Nous n'avions pas fait tout à fait la même analyse juridique. Nous avons donc décidé de le maintenir quand même, et tant pis s'il ne passait pas. Mais la thématique méritait d'être soulevée, vu les suites, vu le nombre d'éléments qui ressortent régulièrement. Il est temps que cela s'arrête et nous saluons l'ouverture du Conseil communal sur le fond de la question.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Je tiens juste à ajouter que si une interpellation avait été déposée, cela aurait eu le même effet, et nous aurions pu parler de manière posée. C'est donc un peu dommage de passer par là. Cela brusque, pourtant c'est un sujet important, et je pense que tout le monde partage cet avis dans cet hémicycle. C'est dommage d'utiliser cette forme un petit peu biaisée qui brusque les gens, faisant que, finalement, nous n'avons pas une discussion de fond de qualité. L'interpellation sera peut-être l'outil le plus intéressant pour la suite.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Le Conseil communal remercie les groupes pour l'avis majoritaire qui semble se dessiner, c'est-à-dire estimer que ce projet d'arrêté n'est pas recevable.

Toutefois, vous avez remarqué que le Conseil communal n'a pas voulu se prononcer sur le fond du dossier, considérant que ce n'était pas le moment de le faire.

Le Conseil communal ne peut pas laisser dire n'importe quoi dans cette salle, au Conseil général, devant la presse, notamment par rapport à des choses qui clocheraient au niveau du Service des ressources humaines. Certaines choses ont été dites d'une manière très approximative : je regarde mon collègue en charge du GSR, où on laisse entendre que l'on résout les conflits en dehors du temps de travail par des ateliers. Je pense que l'on ne peut pas dire n'importe quoi dans cet hémicycle. Il est aussi de la responsabilité du Conseil général de ne pas dire n'importe quoi, de ne pas jeter l'opprobre sur certains services ou sur certaines façons de faire.

Oui, il y a des choses à améliorer, c'est vrai. Nous nous réjouissons d'en parler avec les différentes personnes si l'on crée une commission de gestion. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, ma porte est ouverte, notamment aux chefs de groupe qui souhaiteraient venir discuter sur des façons de faire, ou sur certaines choses qui s'entendent en ville et sur lesquelles on peut donner des éclaircissements. Je pense qu'il serait intéressant que le groupe POP prenne rendez-vous avec le chef du dicastère responsable du GSR pour lui signaler ce qu'il entend en ville et lui demander ce qu'il en est : si c'est vrai ou non, si cela choque ou non, etc. Je pense que ce serait important de le faire.

Je ne vais pas entrer plus dans le détail par rapport au fond, mais le Conseil communal ne peut pas laisser dire n'importe quoi ici, au Conseil général, sur les problématiques qui touchent actuellement les services de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, invite le Conseil général à se prononcer sur **la recevabilité du projet d'arrêté**.

Par 30 voix contre 8 et 1 abstention le Conseil général déclare <u>irrecevable</u> le projet d'arrêté 25-801. [*Ndlr : 1 voix est manquante en raison du départ d'un membre du Conseil général avant le vote*]

25-901 – Motion de M. Vivian Bologna et Mme Anne-Lise Debets (POP) : « Pour une politique de logement encore plus solidaire »

M. Vivian Bologna, POP :

- Avoir un toit est un droit, mais pas n'importe quel toit : pas de ceux qui laissent passer le froid et l'humidité. Il est donc primordial, pour respecter ce droit fondamental, que les pouvoirs publics s'engagent à proposer de l'habitat de qualité à un prix abordable.

Tout d'abord, pour des raisons de santé : nous avons vu les conditions dans lesquelles vivaient les personnes de Georges-Favre 2 et 4, une situation surréaliste en Suisse, au XXIe siècle, dans l'un des pays les plus riches du monde. Et ce ne sont pas les mieux lotis qui en font les frais : les inégalités frappent aussi dans l'habitat, mais on le savait déjà.

C'est donc aussi une question de dignité : dans un pays où seul un tiers de la population possède son propre logement, la majorité de la population n'a pas la maîtrise de son habitat et est potentiellement la proie de la spéculation immobilière.

En intensifiant son rôle dans la politique de logement communale, notre Commune peut aussi jouer un rôle contre la hausse du coût de la vie, qui est le thème qui préoccupe le plus la population. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter cette motion, pour améliorer encore un peu plus la qualité de vie dans notre commune.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) :

- Le Conseil communal remercie le groupe POP de s'intéresser à notre politique de logement. Au Locle, nous avons la chance de disposer d'un parc immobilier communal important, que nous mettons à disposition de notre population.

Cependant, ce parc nécessite aujourd'hui une attention particulière pour répondre aux défis actuels et futurs. Nous devons reconnaître que l'absence d'une mise à niveau régulière de nos immeubles nous confronte à la problématique de concilier les impératifs financiers et l'attractivité de notre offre locative. C'est pourquoi nous avons entrepris de définir une politique globale d'investissement à long terme pour notre parc locatif.

Cette politique repose sur des priorités claires, en commençant par des mesures essentielles – telles que l'assainissement énergétique de nos bâtiments, isolation thermique, système de chauffage moderne, panneaux solaires – ainsi que des rénovations visant à améliorer la qualité de vie des locataires : cuisines équipées, salles de bain rénovées, ascenseurs, balcons et autres aménagements nécessaires.

Le concept que nous développons est structuré autour de deux axes principaux. D'une part, un programme de rénovation à long terme, basé sur des priorités stratégiques, avec des investissements ciblés sur les immeubles nécessitant une modernisation substantielle. D'autre part, des interventions plus rapides pour répondre aux situations urgentes, garantissant la mise à niveau immédiate des appartements les plus vétustes.

Dans cette optique, nous élaborons également une stratégie cohérente de loyers, qui permettrait de soutenir la progression régulière des rénovations, tout en restant accessible à notre population. Aujourd'hui, nos 383 logements se déclinent en deux catégories : logements sociaux – type HLM – et loyers standards, qui se répartissent en 77 % d'HLM et en 33 % de standards.

Actuellement, les loyers médians de nos appartements se situent à :

- Fr. 510.- hors charges, pour un 3-3,5 pièces standard, contre Fr. 400.- pour un HLM ;
- Fr. 820.- hors charges, pour un 4-5 pièces standard, contre Fr. 520.- pour un HLM.

De plus, les logements bénéficient de charges prises par la Ville, telles que l'eau, la conciergerie et l'électricité dans les parties communes, pour les logements de type HLM.

Ces montants sont nettement inférieurs à ceux pratiqués à La Chaux-de-Fonds, où les loyers moyens pour un 3 pièces standard varient entre Fr. 900.- et Fr. 1'200.-. La différence entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds se situe donc entre Fr. 400.- et Fr. 700.- de moins pour Le Locle.

Cette analyse met en évidence la nécessité d'adopter une approche équilibrée, conciliant la viabilité financière des rénovations et l'accessibilité des loyers. Actuellement, 64 appartements sont vacants sur un total de 383. Parmi eux, 54 nécessitent des travaux de mise à jour importants. Jusqu'à ces dernières années, les interventions rapides permettaient de rénover 3 à 4 appartements par an.

Le type d'appartement reste standard et non alternatif, mais les baux de location offrent une certaine flexibilité avec une durée de 1 an seulement. Par ailleurs, la colocation y est autorisée.

En investissant dans un parc immobilier moderne et confortable, nous visons non seulement à réduire le taux de vacance, mais aussi à diversifier notre offre afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de la population. Cela inclut des logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap, les appartements avec encadrement, ainsi qu'une mixité sociale renforcée.

Enfin, à court terme, nous allons intensifier nos efforts de communication afin de mieux valoriser nos logements. Une première avancée a été réalisée avec la mise en ligne de photos d'appartements, ce qu'il n'y avait pas auparavant. D'autres actions visant à améliorer la visibilité de la gérance suivront prochainement, notamment sur le site de la Ville. Nous sommes convaincus que cette politique ambitieuse contribuera à renforcer l'attractivité de notre commune, tout en garantissant un cadre de vie de qualité pour *tous* nos habitants.

Bien que nous pensions qu'une partie de la motion va à l'encontre de notre stratégie, le Conseil communal l'accepte.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Si le groupe PLR-VL rejoint le POP quant à la volonté de faire baisser le taux de vacance, le fait d'augmenter le parc immobilier ne rejoint pas nos idées. Nous pensons qu'augmenter le parc immobilier ne doit pas être une priorité pour la Commune, car le parc immobilier actuel de la Commune exerce déjà une pression considérable sur le marché loclois.

Mme Jeanneret nous a donné des chiffres : beaucoup de bâtiments appartiennent à la commune. Pour le groupe PLR-VL, il serait plus intéressant, justement comme l'a mentionné le Conseil communal dans sa stratégie, d'améliorer l'existant pour faire diminuer le taux de vacance, et ne pas perdre des ressources dans l'acquisition de nouveaux immeubles.

Nous pensons aussi aux propriétaires loclois – je ne parle pas des spéculateurs qui ont généré la situation qui a été présentée dans la motion du groupe POP – qui doivent faire avec la Commune comme gros acteur, qui a tendance à faire baisser les loyers. Cela peut avoir comme conséquence de diminuer les moyens de rénovation – notamment des façades – et l'introduction de mesures pour l'efficience énergétique, ou simplement de rénover les appartements.

Je terminerai mon intervention en reprenant les chiffres des comptes 2023, où l'on voit que la performance énergétique des immeubles stagne. A part pour l'électricité : il y a eu une baisse. Mais pour l'eau et le chauffage, on voit que les performances stagnent, elles ne sont pas à la baisse. Pour cela, je pense qu'il est plus intéressant de se concentrer sur notre patrimoine bâti pour le rendre plus efficient.

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS-VERTS :

- Je vais être extrêmement brève, car le Conseil communal a déjà répondu à toutes les questions que j'avais préparées, merci beaucoup.

Cette motion a retenu toute notre attention. Nous avions juste quelques remarques. Comme l'a dit précédemment le porte-parole du groupe PLR-VL, nous pensons effectivement qu'il est plus important de rénover et d'entretenir le parc immobilier que nous avons déjà à disposition, car le taux de vacance au Locle est quand même assez haut. De nouvelles constructions ne semblent pas nécessaires.

Nous avons aussi pensé au nouveau Programme Bâtiments que le Canton a lancé pour encourager les rénovations énergétiques : la Commune pourrait peut-être profiter de ce nouveau programme pour pouvoir accélérer les rénovations des bâtiments qui en ont besoin.

M. Vivian Bologna, POP :

- J'ai juste une ou deux remarques et questions. Un chiffre m'a échappé : c'est la répartition entre les HLM et les loyers standards. J'ai compris 77 % et 33 %, mais j'ai dû mal comprendre.

Deuxièmement, si je fais un bref ratio par rapport à ce qu'a dit le rapporteur PLR-VL : avec 383 appartements au Locle, comme nous avons environ 5'500 adresses, sauf erreur, nous sommes donc à moins de 10 % de logements communaux. En comparaison avec ce qui se fait ailleurs, dans d'autres villes, nous sommes un bon exemple, mais pas à la pointe. Certaines villes possèdent 20-25 % de logements, soit communaux, soit d'utilité publique ou de coopératives.

Mais comparaison n'est pas raison. Au Locle, cela a été dit, les taux de vacance sont élevés. Par contre, je m'étonne du taux de vacance des appartements communaux. La dernière fois que nous avions évoqué cette question, il me semble qu'il nous avait été répondu que nous avions un taux de vacance similaire à celui du parc privé, où là, nous avons un taux de presque 20 %, sauf erreur, un peu moins de 20 %. C'est énorme.

Sur le fond, je n'ai aucun problème avec le fait que l'on mette d'abord l'accent sur la rénovation du parc existant, ce qui n'exclut pas forcément, à futur, des investissements pour avoir un parc plus important.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) :

- Je ne suis pas sûre d'avoir compris la question concernant les 77 % de HLM et les 33 % de logements standards… Effectivement, excusez-moi, ce sont 77 % de HLM et 23 % de standards.

Concernant le taux de vacance, je ne sais pas où trouver celui du parc privé. Le taux de vacance est relativement élevé dans notre parc, parce que nous avons plusieurs appartements qui ne sont pas rénovés. Tant que nous n'arrivons pas à rénover ces appartements, ils ne sont pas attractifs.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 25-901**, laquelle est **refusée par 20 voix contre 19 et 0 abstention.** [*Ndlr : 1 voix est manquante en raison du départ d'un membre du Conseil général avant le vote*]

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Comme annoncé en début de séance, la séance du Conseil général de février est annulée. Toutefois, le Bureau du Conseil général de 2022 avait mis sur pied une soirée extrapolitique afin de nous retrouver sans clivage, sous le signe de l'unité et de la bonne humeur. A cette époque, nous avions organisé un souper au Casino, ensuite au restaurant du Saut-du-Doubs. Comme vos agendas sont déjà bloqués à la date de février, je vous invite dès lors à vous inscrire prochainement au souper, lequel sera à vos frais. De plus amples informations vous parviendront tout prochainement.

La séance est levée à 22h13.

Le secrétaire-rédacteur,	La présidente,	Le secrétaire,
P. Martinelli	J. Eymann	W. Buirette